

LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 226

MONTREAL, LE LUNDI 6 OCTOBRE 1997

88¢ + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

L'écueil évité

La colère gronde en Colombie-Britannique. À un point tel que la sénatrice conservatrice Pat Carney déclarait récemment que sa province devait renégocier sa place dans la fédération, quitte à envisager la séparation. Cette déclaration avait tout pour embêter son chef Jean Charest mais aussi le chef réformiste Preston Manning.

Le souvenir le plus vif qu'il nous reste de la campagne électorale réformiste est cette fameuse publicité contre le rôle prédominant des politiciens québécois sur la scène politique canadienne. Mais sur la Côte Ouest, une autre publicité a fait sa marque. Lancée en début de campagne et réservée aux électeurs de la Colombie-Britannique, elle s'attaquait à la notion de société distincte et aux dangers d'un statut particulier.

Sur le terrain, les troupes de Preston Manning complétaient le message en manœuvrant sans arrêt sur l'indifférence d'Ottawa face aux préoccupations de la Colombie-Britannique, une des provinces les plus riches mais des plus négligées, disaient-ils.

En jouant sur ce sentiment d'aliénation des Britannico-Colombiens qu'il opposait à celui des Québécois, le Reform a misé juste et a récolté 25 des 34 sièges de la province, annihilant tout espoir de percée des libéraux.

Conscients de cette situation, les troupes de Jean Chrétien ont tenté d'accuser le coup depuis le 2 juin mais sans succès. En fait, ils ont multiplié les gaffes, en particulier dans la guerre du saumon qui oppose la Colombie-Britannique aux États-Unis.



Manon Cornélius

Depuis les élections, la frustration n'a fait que s'accroître à l'ouest des Rocheuses, aiguillonnée par le premier ministre provincial Glen Clark. Malgré les critiques de Jean Chrétien et de son ministre des Pêches et député de la Colombie-Britannique, David Anderson, M. Clark a maintenu son attitude combative dans la guerre du saumon avec les États-Unis et affiché son indépendance à la suite de la rencontre des premiers ministres à Calgary.

En donnant l'impression qu'il était prêt à tout pour défendre les pêcheurs de sa province, contrairement aux libéraux qu'on accuse de se ranger du côté des Américains, Glen Clark a fait grimper sa cote de popularité. Rien de tout cela n'a résolu la crise du saumon, qui demeure entière, mais la frustration est à son comble et elle est dirigée contre Ottawa.

Et elle est si forte qu'aucun politicien de cette province ne peut se permettre de l'ignorer. Après Mme Carney, c'était au tour du néo-démocrate Svend Robinson de se lancer dans la mêlée, cette semaine, en accusant le ministre Anderson d'avoir trahi les pêcheurs de sa province. L'ancien premier ministre néo-démocrate Dave Barrett est revenu à la charge en se demandant où était le fédéral quand la Colombie-Britannique avait besoin de lui.

La frustration des Britannico-Colombiens n'a fait que s'accroître depuis l'élection du 2 juin

Les réformistes ne pouvaient rester à l'écart du débat, eux qui se présentent comme les véritables porte-parole de l'Ouest, mais ils avaient un défi important à relever: faire écho à la sénatrice conservatrice sans confirmer l'étiquette de séparatistes de l'Ouest que les libéraux ont toujours tenté de leur accoler.

Preston Manning devait absolument éviter ce piège pour conserver l'influence qu'il a acquise dans le dossier de l'unité canadienne au cours des derniers mois. Sa crédibilité est trop fraîche pour souffrir un dérapage. Il ne pouvait d'ailleurs ignorer cette flamée de frustration, car il se serait alors aliéné son électoral le plus fidèle.

Certains députés ont personnellement critiqué Mme Carney, mais le parti a manœuvré avec prudence, attendant que les libéraux se mouillent pour en tirer avantage. Et c'est le ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, qui leur en a donné le prétexte. Invité à réagir vis-à-vis de Mme Carney, il a jugé qu'il était irresponsable d'évoquer la séparation. Il a toutefois mis le feu aux poudres en s'interrogeant sur le lien qui pouvait bien exister entre le saumon et la séparation. À l'ouest des Rocheuses, on n'y a vu qu'une autre démonstration de l'incompréhension des politiciens du Canada central.

Le lendemain, la députée Val Meredith attaqua, accusant le ministre de réagir «aux préoccupations des Britannico-Colombiens avec l'équivalent verbal du salut à la Trudeau», un bras d'honneur que les gens de l'Ouest ne lui pardonnent toujours pas. Elle a poursuivi en soulignant l'attention que le ministre porte au Québec alors que son gouvernement adopte la ligne dure avec la Colombie-Britannique.

Le chef réformiste, lui, est d'abord demeuré en retrait. Ce n'est qu'à sa sortie des Communales qu'il a manifesté sa compréhension pour la frustration de sa députée, Mme Carney et leurs concitoyens.

L'approche étudiée du Reform a fonctionné et révélé une nouvelle maturité chez ce parti populiste hanté, auparavant, par les déclarations incendiaires de certains de ses députés. Cet épisode semble démontrer que Preston Manning et ses troupes ont appris des erreurs du passé. Pour les libéraux, cependant, c'est le signe que les railleries ne suffiront plus à contrer le Reform, en particulier dans l'Ouest.

L'ENTREVUE

André Patry, l'internationaliste de la Révolution tranquille, page B 1



LE MONDE

Les artisans algériens de l'horreur diversifient leur stratégie, page A 5

LES ACTUALITÉS

Effectifs féminins: Bouchard ne tient pas ses promesses, page A 2



Tempête politique à Jérusalem

■ Shimon Peres réclame la démission de Nétanyahou

■ Le premier ministre aurait été seul à téléguider l'affaire Mossad

D'APRÈS AFP, REUTER ET PC

Le fiasco des services secrets israéliens à Amman a tendu les relations entre Israël et le Canada, provoqué une forte tension diplomatique entre l'État hébreu et la Jordanie et créé une véritable tempête politique à Jérusalem, où l'ancien premier ministre Shimon Peres a réclamé hier la démission de son successeur, Benjamin Nétanyahou.

«Si le Mossad [services secrets] est bien impliqué dans cette affaire, Nétanyahou doit donner sa démission», a-t-il dé-

claré à la télévision. En revanche, l'actuel numéro un travailliste, l'ancien chef d'état-major Ehud Barak, a estimé qu'il était «prématuré» pour l'opposition de faire une telle demande.

Il s'est borné à qualifier de «malencontreux» le feu vert apparemment donné par le premier ministre à une opération en Jordanie. «Aucun des quatre chefs de gouvernement avec lesquels j'ai travaillé [Menahem Begin, Yitzhak Shamir, Yitzhak Rabin et Shimon Peres] n'aurait donné son feu vert à une telle opération en Jordanie, pays qui lutte

contre le terrorisme», a-t-il affirmé.

Le gouvernement israélien a rejeté pour sa part ces critiques qui «relèvent de motifs politiques et partisans et qui ne sont que de fausses accusations».

Il a affirmé que le chef du bureau politique du Hamas, Khaled Mechaal, victime d'une tentative d'assassinat le 25 septembre à Amman, était «responsable de la mort de civils israéliens innocents», dans une allusion à deux attentats qui

VOIR PAGE A 8: JÉRUSALEM

L'été des Indiens

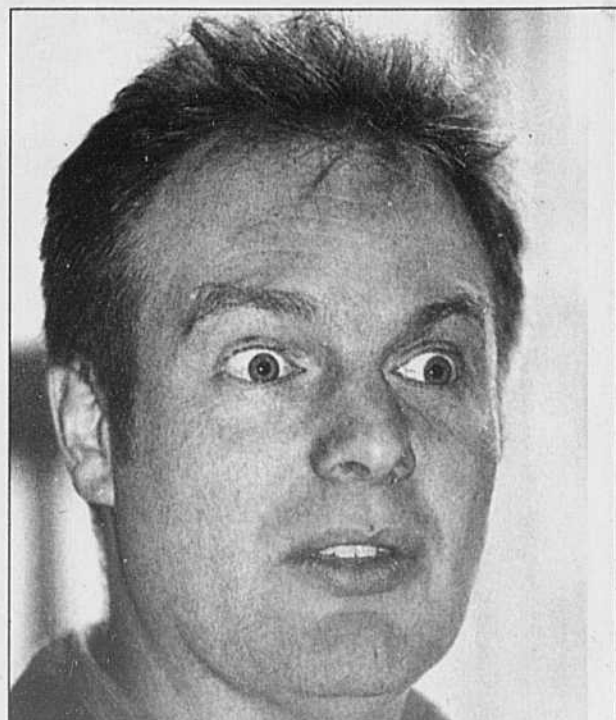


JACQUES NADEAU LE DEVOIR

AU SOMMET du mont Royal, Johanne Lacourse et Emmanuelle Paradis sont tout sourires et clins d'œil tandis que leur consœur Nathalie Paradis médite devant la beauté des feuilles aux accents d'or, de pourpre et de grenat. Hier à Montréal, la température a atteint un confortable 22 °C. Selon la météorologie populaire, l'été des Indiens bat déjà son plein depuis trois jours et devrait se prolonger jusqu'à mercredi.

Les réalisateurs sur la place publique

Aujourd'hui à Montréal s'inaugure en grandes pompes la Maison de la réalisation, carrefour que s'offrent les maîtres d'œuvre du cinéma et de la télévision au Québec pour se rassembler, recevoir les cinéastes étrangers, s'ouvrir au monde et se remettre en question tous azimuts.



Philippe Baylaucq, président de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Un arbre vert et rouge du square Saint-Louis envahit le bureau à travers l'horizon de la fenêtre. Il y a du soleil et de la couleur dans la nouvelle Maison de la réalisation qui essuie ses plâtres aujourd'hui. On accède par Saint-Denis aux vastes pièces succédant au local étroit où l'Association des réalisateurs et des réalisatrices du Québec avait installé ses pénates, coin de Lorimier et de Maisonneuve. L'esprit même du quartier général a changé. Reléguant les batailles corporatistes trop aiguës au passé, il y a comme un appel au large dans l'air.

Philippe Baylaucq, le président de l'ARQ (et réalisateur notamment du film d'art *Lorela*), voit déjà se dérouler ici des réunions avec des groupes de scénaristes, de projectionnistes. Cette Maison est venue au monde avec fort peu d'argent, l'aide de très jeunes architectes, des matériaux re-

VOIR PAGE A 8: RÉALISATEURS

LES ACTUALITÉS

Huit Gémeaux pour Cher Olivier

■ À lire, page A 8



La télé communautaire menacée de disparition

Beaudoin accuse Copps de laisser tomber une centaine de canaux québécois

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La ministre de la Culture et des Communications, Louise Beaudoin, affirme qu'en demandant au CRTC d'accorder de la place à la concurrence dans le domaine de la télévision, le gouvernement fédéral causera à plus ou moins long terme la disparition de la télévision communautaire au Québec. Dans une lettre envoyée à la ministre du Patrimoine canadien Sheila Copps, qui a été distribuée aux députés du Parti québécois vendredi, et dont *Le Devoir* a obtenu copie, Mme Beaudoin s'en prend à la nouvelle réglementation du CRTC sur la programmation communautaire, qui compromet la survie de 98 canaux communautaires au Québec.

Devant entrer en vigueur au début de 1998, ce nouveau règlement n'obligerait plus les câblodistributeurs ou les entreprises qui leur feront bientôt concurrence à fournir et à soutenir financièrement une programmation communautaire aux populations qu'ils desservent. Il s'agirait d'ailleurs d'un manque à gagner annuel de cinq millions pour les canaux communautaires québécois.

VOIR PAGE A 8: TÉLÉ

La facture de 500 millions aux municipalités

Pour éviter l'affrontement L'UMQ et la Fédération des commissions scolaires demandent à Québec de reconsidérer leur proposition

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Dans un appel de la dernière chance, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec ont fait front commun hier pour rappeler au gouvernement la possibilité d'une entente négociée plutôt que d'un coup de force. Pour éviter l'affrontement, les deux organismes demandent à Québec de reconsidérer leur proposition de règlement: une contribution partagée de 349 millions des municipalités et de 70 millions des commissions scolaires, pour un total de 419 millions.

«Le gouvernement est à la croisée des chemins. Il a à choisir entre un affrontement généralisé avec le monde municipal et le monde scolaire ou la considération sérieuse de notre offre, qui est la seule encore susceptible de recevoir un assentiment d'une grande partie du monde municipal», a averti le président de l'Union des municipalités du Québec, Mario Laframboise.

Samedi, après le rejet de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec (UMRCQ) de la facture de 500 millions, le ministre des Affaires municipales Rémy Trudel a lancé un ultimatum. Avec ou sans l'assentiment

VOIR PAGE A 8: UMQ

MÉTÉO

Montréal
Ensoleillé.
Max: 20 Min: 6

Québec
Ciel variable.
Max: 17 Min: 3

Détails, page A 4

INDEX

Agenda B 7 Éditorial A 6
Annonces B 5 Le monde A 5
Avis publics A 4 Les sports B 5
Culture B 8 Mots croisés B 5
Économie B 2 Télévision B 7

www.ledevoir.com



• LES ACTUALITÉS •

R ressortir la carte de crédit?

Toronto (PC) — Chaque semaine, un économiste d'une grande banque se fend d'une analyse qui nous annonce, sondage à l'appui, que les Canadiens sont optimistes quant à leurs perspectives économiques et que la consommation est à la hausse.

Le contexte n'a jamais été aussi favorable pour l'achat d'une maison ou d'une voiture, nous répètent inlassablement les grandes banques, qui ne demandent qu'à nous prêter de l'argent dont nous aurons besoin pour l'acquisition de ces biens dispendieux.

Parfois les grandes banques commandent des sondages à des firmes spécialisées, comme celui qui dresse un portrait des Canadiens sur le marché du travail et qui sera rendu public cette semaine.

En d'autres occasions, leurs économistes reprennent à leur compte les données d'organismes tels que Statistique Canada.

Leurs conclusions? De plus en plus de Canadiens achètent ou louent des voitures. Ou encore, les taux hypothécaires peu élevés rendent avantageux l'achat d'une maison (mais hâtez-vous, une hausse prochaine des taux est prévue). On nous dit aussi que les Canadiens sont plus que jamais conscients de la nécessité d'investir en vue de leur retraite.

Don Sellar, ombudsman au quotidien *Toronto Star*, se dit préoccupé par le foisonnement de sondages ou d'analyses provenant de grandes sociétés financières ou de groupes d'intérêts privés, qui pourraient tenter d'influencer l'opinion publique bien plus que d'en dresser un portrait

exact. «Les lecteurs devraient toujours faire preuve de scepticisme à l'égard de telles études», dit-il.

La plus importante banque canadienne, la Banque Royale, admet que plusieurs de ses sondages et analyses ont pour objectif de stimuler l'activité dans des secteurs tels que les prêts hypothécaires ou automobiles. «Tout à fait, plusieurs de ces études sont liées à nos activités», affirme Dan Maceluch, directeur principal aux relations publiques à la Banque Royale.

Il ajoute cependant que certaines études ne sont pas reliées au secteur bancaire. Ainsi, il y a deux ans, la Banque Royale et le groupe Angus Reid ont travaillé conjointement à la réalisation d'une étude visant à sonder l'opinion des Canadiens sur une large variété de sujets, allant de la qualité de vie à leur attitude à l'égard du travail.

Mais même de façon indirecte, ces études peuvent servir les intérêts des grandes banques et de certains groupes de pression.

«Nous devrions toujours nous méfier quand des groupes d'intérêts privés sélectionnent l'information pour nous la servir à leur façon», affirme Robert Kerton, professeur d'économie à l'Université de Waterloo, en Ontario, et conseiller pour l'Association des consommateurs du Canada.

Il croit tout de même que la majorité des Canadiens demeurent sceptiques à l'égard d'informations transmises par des entreprises ou des groupes d'intérêts. «Nous savons ce que les banques veulent nous amener à faire: elles veulent que nous empruntions de l'argent.»

Bouchard ne tient pas ses promesses

Les postes de sous-ministre sont toujours l'apanage des hommes

Effectifs féminins

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le gouvernement Bouchard ne parvient pas à remplir sa promesse du mois de mai dernier à l'effet que la moitié des postes de sous-ministre soient éventuellement occupés par des femmes. Présentement, on compte toujours deux fois plus d'hommes que de femmes, soit 15 contre 7, à ces postes stratégiques de la haute fonction publique.

En outre, au rang des sous-ministres adjoints et associés des différents ministères ou des secrétaires adjoints ou associés des conseils exécutifs et du Trésor, le gouvernement Bouchard a reconduit ou nommé majoritairement des hommes depuis quatre mois.

C'est devant une centaine de

femmes de tous les milieux, le 23 mai dernier, lors du dévoilement des orientations du gouvernement en matière de politique féminine, que le premier ministre Bouchard avait annoncé qu'il souhaitait à l'avenir voir la moitié des postes de sous-ministre occupés par des femmes.

«Je suis convaincu, avait-il affirmé alors, qu'un gouvernement en 1997 au Québec doit faire en sorte qu'il y ait une égalité de représentation. C'est ce qu'il faut atteindre. On nourrit le bassin de plus en plus par l'embauche de femmes.»

En un an, avait indiqué M. Bouchard, son gouvernement a fait en sorte que le pourcentage de femmes accédant à des postes de sous-ministre passe de 18 à 38 %. Il avait longuement expliqué que le processus présentait des obstacles puisqu'il passait par l'embauche, au sein des ministères, de cadres féminins de qualité, ce qui

constitue le «bassin» servant à la nomination des futurs sous-ministres.

Or, depuis quatre mois, le «bassin» de fonctionnaires qui nourrit éventuellement les postes de sous-ministre demeure majoritairement l'apanage des hommes.

Au total, le gouvernement Bouchard a procédé à plus de 300 nominations en quatre mois. Parmi celles-ci, on trouve plus de 200 hommes et près de 100 femmes. Chez les sous-ministres adjoints et associés, il y a eu une vingtaine de nominations depuis le 23 mai: entre autres, cinq nouveaux sous-ministres masculins et seulement deux femmes. Parmi les sous-ministres nommés qui occupaient déjà un poste semblable dans un autre ministère, on retrouve, cette fois, huit hommes et cinq femmes.

Notons que le gouvernement Bouchard a également favorisé, depuis

quatre mois, les hommes dans ses nominations à la direction ou à la présidence d'organismes gouvernementaux importants comme la Régie des installations olympiques, la Société québécoise de récupération et de recyclage, la Société d'habitation du Québec, le Directeur général des élections, la CARRA (Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances), la Société québécoise d'exploration minière, la Commission de la santé et de la sécurité du travail, le Conseil québécois de la recherche sociale et la Fondation de la faune du Québec.

Il a par ailleurs nommé des directrices générales ou présidentes à la tête des organismes suivants: l'Office de la protection des consommateurs, la Commission des partenaires du marché du travail et la Commission de toponymie.

EN BREF

Crix d'alarme de la Croix-Rouge

(PC) — La Société canadienne de la Croix-Rouge, craignant se diriger vers une pénurie de sang, vient de lancer un cri d'alarme à la population du Québec. Au cours des derniers jours, la banque de sang de la société a enregistré un net recul, ce qui menace d'affecter le soutien offert aux hôpitaux par la Croix-Rouge, a indiqué celle-ci, hier. Pour les dirigeants des services de transfusion de la société, les prochains jours seront déterminants pour la réserve sanguine collective. Ils invitent donc les gens à faire don de leur sang.

La basilique Saint-François rouverte en l'an 2000

Assise (AFP) — La basilique Saint-François d'Assise, abritant des fresques du XIII^e siècle de Giotto et de Cimabue, qui a été gravement endommagée par les séismes du 26 septembre, ne rouvrira peut-être pas ses portes avant l'an 2000, selon un responsable italien du patrimoine artistique. Le conservateur des Biens artistiques d'Ombrie, une des deux régions du centre de l'Italie frappée par les séismes ayant fait 12 morts et d'importants dégâts matériels, Costantino Centroni, a déclaré hier à la presse que les travaux de restauration de la basilique dureraient au moins jusqu'en l'an 2000.

Neuf régions saturées de fumier

On savait par une étude du ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) que les sols de la province avaient presque atteint, globalement, leur capacité d'absorption de fumiers. C'est aussi le bilan que dresse, mais sous un angle différent, le Conseil des productions végétales du Québec (CPVQ), un organisme au cœur de l'activité agricole.

LOUIS-GILLES
FRANCEUR
LE DEVOIR

Dans les neuf grandes régions agricoles du Québec, l'addition des engrais chimiques aux fumiers d'origine animale dépasse de 133 % les besoins des cultures en azote et de 167 % les besoins en phosphore.

Ces chiffres ont été présentés au printemps dernier lors du congrès Americana 1997 par Henri Durocher, le chef du Service des activités agricoles au MEF. Les tableaux qu'il présentait alors, dont *Le Devoir* a obtenu copie, n'étaient pas tirés de l'étude réalisée, il y a deux ans, par son ministère, mais bien du bilan dressé par le Conseil des productions végétales du Québec (CPVQ).

Le fonctionnaire du MEF ne s'en est toutefois pas tenu aux méfaits de la pollution agricole, car il a aussi montré du doigt les «pratiques de drainage et d'aménagement des cours d'eau agricole», tout aussi responsables, selon lui, de la détérioration des eaux de surface dans la province.

Si le MEF a entrepris depuis un an de réformer les pratiques et les normes d'épandage de fumiers, il a, par contre, mis de côté ses responsabilités législatives en matière de protection des cours d'eau agricoles. En effet, au lieu d'examiner préalablement les projets de creusement et de

nettoyage des cours d'eau, comme la loi l'exige, il accorde des certificats d'autorisation aux municipalités qui veulent artificialiser leurs cours d'eau moyennant un engagement de leur part de respecter le guide «d'aménagement», une sorte de manuel du bon pollueur...

Le Québec a artificialisé en 30 ans près de 24 000 km de petits cours d'eau en milieu agricole, révèle le dernier bilan environnemental provincial.

Selon les acétates d'Henri Durocher, le drainage des terres agricoles s'est amplifié de façon exponentielle au Québec.

La province comptait dans les années 1960 quelque 786 ha de terres agricoles dûment drainées. Aujourd'hui, pas moins de 1,2 million d'hectares ont été drainés, ce qui accélère le lessivage vers les cours d'eau des 500 000 tonnes d'engrais chimiques épanchés annuellement (125 000 dans les années 60) et les 2,5 millions de kg de pesticides (matières actives), une pratique embryonnaire, il y a 30 ans.

Quant aux chiffres du CPVQ, cités par M. Durocher, il en ressort que les 24 000 tonnes de fumiers produites annuellement au Québec pourraient rencontrer 64 % des besoins des plantes en azote. Mais comme les fermiers achètent, en plus, assez d'engrais chimiques pour satisfaire aux besoins de 69 % des cultures, la

combinaison de ces deux apports provoque un surplus d'azote de 33 % par rapport aux besoins des cultures.

Dans le bassin de L'Assomption, l'usage d'engrais chimiques équivaut à lui seul à 97 % des besoins des plantes. Mais s'y ajoutent des quantités considérables de fumiers, équivalent à 79 % des besoins des cultures, de sorte que cette région enregistre un fort excédent (176 %).

Toutes les régions agricoles du Québec sont en excédent en ce qui a trait à l'usage combiné des fumiers et des engrais, le champion revenant au petit bassin de la Bayonne, dans Lanaudière, qui excède par 270 % les besoins de ses cultures en azote et de 460 % leurs besoins en phosphore.

Le portrait est globalement plus sombre au chapitre du phosphore: toutes les régions sauf celle du Richelieu affichent un excédent au chapitre des fumiers, et trois d'entre elles, les régions de Yamaska, de L'Assomption et du Richelieu, utilisent même plus d'engrais chimiques — même s'il faut les acheter! — que les cultures en exigent!

Au cours des négociations de la dernière année avec le milieu agricole, Québec a cédé sur la nécessité de recalibrer les normes provinciales en fonction du phosphore, un oligo-élément encore plus critique que l'azote dans le sol qu'il sature progressivement, même aux dépens de certaines plantes.

Lorsque cette saturation atteint son apogée, le sol régurgite ce phosphore pendant des décennies, ce qui donne lieu à des épisodes de pollution majeurs, comme cette invasion d'algues vertes dans la baie Missisquoi.



Défense nationale
National Defence

AVIS AU PUBLIC

CHAMPS DE TIR GARNISON DE L'ESTRIE (FARNHAM), QUÉBEC

Des exercices de tir aux armes portatives se poursuivront de jour et de nuit aux champs de tir de la garnison de l'Estrie jusqu'à nouvel ordre.

Ce champ de tir se trouve sur une propriété du MDN, située à l'intérieur de la garnison de l'Estrie, sur la rive gauche de la rivière Yamaska, à environ 2,8 km au nord-ouest de Farnham. Il est possible d'obtenir un plan détaillé des champs de tir en s'adressant au Chef du Génie construction de la BFC Montréal.

Tous les chemins, routes et voies d'accès à la zone de la garnison indiqués par des affiches libellées en français et en anglais, interdisant l'entrée dans la zone.

MUNITIONS ET EXPLOSIFS ÉGARÉS

Les bombes, grenades, obus et autres engins explosifs analogues constituent un danger. Ne ramassez pas ces objets et ne les gardez pas comme souvenirs. Si vous avez trouvé ou si vous avez en votre possession un objet que vous croyez explosif, prévenez la police de votre localité, qui prendra les mesures nécessaires.

Il est interdit à toute personne non autorisée de pénétrer dans la zone ci-dessus.

PAR ORDRE
Sous-ministre
Ministère de la Défense nationale

OTTAWA, CANADA
17630-77

Canada

Les enseignantes et enseignants en première ligne

La Journée mondiale des enseignantes et enseignants

ça se fête !

Le 6 octobre à 17 h 00
Sylvie Legault
offrira un spectacle multimédia
aux enseignantes et enseignants



Ne manquez pas la retransmission,
en direct du Spectrum de Montréal,
sur Canal Téléenseignement.

CEQ

« Devine en quoi je me suis transformée ! »



Au royaume de l'imaginaire, les enfants sont rois. Tous les enfants. Les petits aussi bien que les grands. Ceux qui savent rêver. Ceux qui savent créer. Ceux qui savent inventer. Ceux qui savent s'émerveiller.

Comme les gens de la Maison Théâtre qui, cette année, réalisent un grand rêve avec l'inauguration de leur salle de spectacle entièrement renouvelée. Une salle qui permet à la Maison Théâtre d'offrir plus de convivialité ainsi qu'une vision et une acoustique améliorées, tout en continuant d'être un lieu privilégié d'initiation au théâtre pour les jeunes. Depuis les débuts de la Maison Théâtre en 1984, Alcan prend un réel plaisir à appuyer celle-ci dans ses projets. Car, année après année, c'est toujours avec un enthousiasme renouvelé que les gens de la Maison Théâtre réinventent leur univers pour éveiller et stimuler les sens et l'imaginaire de leurs jeunes et moins jeunes spectateurs.

À leur façon, ils contribuent à élargir les horizons de ces derniers et à leur ouvrir toutes grandes les portes de l'avenir. À notre façon, nous leur démontrons tout le bien que nous en pensons.



L'AVENIR EST SI PROCHE

• LES ACTUALITÉS •

Quand la Cité jardin vole en éclats

Sur l'île des Sœurs, le Verdun des riches, on ne cesse pas de construire sans véritable souci environnemental

Si entre continentaux et insulaires le torchon brûle (voir notre édition du week-end), dans le Verdun du «continent», le stock de terrains propices à la construction est une peau de chagrin. Sur l'île des Sœurs, le Verdun des riches, la situation est contraire. Enfin, presque. Chose certaine, on y construit.

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Il faut commencer par l'histoire, celle avec un grand H. Pendant deux siècles et demi, de 1706 à 1956 pour être exact, l'île des Sœurs, qu'on appelait alors l'île Saint-Paul, était la propriété de la Congrégation de Notre-Dame. Sa fonction était double: culture agricole et aire de repos pour les sœurs. Superficie? 3,8 kilomètres carrés au total.

En 1953, la Congrégation de Notre-Dame envisage la vente de l'île. Ce souhait, cette volonté est communiquée. La société Quebec Home and Mortgage Corporation, dont J. L. Gewurtz est le principal actionnaire, est sur les rangs. Surtout, cette société convainc les sœurs. Le 1^{er} décembre 1954, la chose est entendue. Quebec Home fera l'acquisition de l'endroit à condition que...

Que l'endroit en question soit annexé à Verdun si Verdun veut bien annexer un endroit qui autrefois fut sous sa juridiction. Dans sa proposition de mariage avec Verdun, Quebec Home dévoile son intention de donner le coup d'envoi à un projet immobilier d'une valeur de 70 millions. Des consultations se poursuivent entre tous ces acteurs et le ministère des Affaires municipales.

Après plus d'un an de pourparlers, l'acte de vente est signé. La Congrégation de Notre-Dame vend pour 1,3 million les 3,8 kilomètres carrés de terrains. Quelques jours plus tard, le 2 février pour être pointilleux, une loi évidemment spéciale sanctionne l'annexion de l'île à Verdun.

En septembre 1958, Quebec Home compose une remarquable chanson de geste... financier. Elle vend au fédéral une bande de terrain sur laquelle reposeront les piliers ou supports du futur pont Champlain. Prix de la bande? 1,1 million. Depuis août 1955, tout un chacun savait, les sœurs y compris, que le fédéral construirait le pont.

Quand on songe que les bonnes sœurs ont vendu pour 1,3 million une île dont une petite partie valait 1,1 million... Décidément, entre cette histoire et la plus récente, on pense au Marché central, on ne peut que constater



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Sur l'île, c'est clair. C'est net. C'est propre. C'est homogène là où, sur le «continent», c'est hétérogène. Dans le Verdun historique, c'est coloré, c'est bigarré. Tellement qu'on cuisine parfois le méchoui dans les rues.

ceci: financièrement, ces braves femmes ne sont vraiment pas des artistes. Attention! Ce qui précède n'est pas une opinion mais un constat tout petit-petit.

Le tour est joué

Le 29 juin 1962, les quatre roues commencent à emprunter le pont. Le 21 avril 1967, l'autoroute Bonaventure est inaugurée. Le tour est joué: l'île n'est plus tout à fait une île. Elle est attachée, rattachée. Les choses sérieuses commencent: le 28 février 1966 la municipalité de Verdun endosse un projet immobilier d'une valeur de 300 millions. Soit beaucoup plus que le maigre 70 millions prévu au début.

Pour la confection du plan de développement, Québec Home s'est associée à la société Structures métropolitaines de Chicago. Chicago? Dans les années 30, cette ville est devenue le refuge favori des architectes et artistes liés au courant Bauhaus. Walter Peterhans, Ludwig Hilberseimer et un certain Ludwig Mies van der Rohe sont du nombre.

En 1967, ce dernier a déjà signé le Seagram Building et le secrétariat des Nations unies à New York, le bâtiment de l'Illinois Institute of Technology de Chicago, le Westmount Square à Montréal... Bref, van der Rohe, c'est un nom, une signature, un label.

C'est quelqu'un avec qui on ne négocie pas un cachet, mais bien quelqu'un à qui on ne refuse pas le montant demandé. C'est un artiste de renom, Ludwig Mies van der Rohe. Pas un deux de pique. Et alors? C'est à lui qu'on demande de dessiner les premiers édifices résidentiels ainsi que le plan de développement. Les promoteurs veulent attirer des cadres et des professionnels.

Pour ce faire, on va s'appuyer sur le concept confectionné par l'architecte et urbaniste britannique Howard. Baptisé Cité jardin, ce concept fait la part belle aux espaces verts. Ici, il a été repris pour la construction de l'enceinte riche de Rosemont, Ville Mont-Royal et Hampstead. Autrement dit, pour reprendre le mot de Gérard Beaudet, professeur à l'Institut d'urbanisme rattaché à l'Université de Montréal, «dans tous les cas nous avons fait des cités-jardins cossues. On a gommé les dimensions socio-économiques qui avaient prévalu à l'élaboration de Cité jardin pour ne garder que l'aspect physico-spatial. Il ne faut pas oublier que ce concept a été pensé par la gauche britannique.» Passons.

On construit édifices résidentiels et maisons de ville. On attire toute une clientèle séduite par le concept. Puis peu à peu, on fait des entorses au

concept. On rogne les espaces verts. On construit sur le terrain de golf. On ne cesse pas de construire.

Et cela, «on ne l'accepte pas», a souligné Robert Isabelle, candidat autonomiste. «Depuis des années, l'administration de Verdun décide du développement de l'île sans souci environnemental. Imaginez, ils songent doubler la population. De 12 000 actuellement à 25 000. Or comme il ne reste pas tant que cela de terres propices à la construction, on va ronger les boisés. Qui plus est, la superficie restante étant ce qu'elle est, on va construire en hauteur. Il va y avoir une forte densité de population. On va doubler le nombre d'automobiles, ce qui aura évidemment un impact sur notre environnement.» Bref, «ils détruisent le cachet de l'île.»

Sur l'île, c'est clair. C'est net. C'est propre. C'est homogène là où, sur le «continent», c'est hétérogène. Dans le Verdun historique, c'est coloré, c'est bigarré. Tellement qu'on cuisine parfois le méchoui dans les rues. Le Verdun au complet, c'est des classes sociales économiquement distantes l'une de l'autre.

C'est un profil socio-économique qui a fait dire à M. Beaudet de l'Université de Montréal: «Le discours écologique des autonomistes cache un discours social difficile à mettre sur la place publique.»



Marie-Josée Bonin, candidate d'Option Laval: sac de couchage et campagne sur le terrain.

Camping à l'hôtel de ville

Il reste moins d'un mois avant la tenue des élections municipales à Laval, et la candidate d'Option Laval, Marie-Josée Bonin, est déterminée à mener une campagne sur le terrain. Littéralement.

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Depuis hier et jusqu'à ce que le maire sortant de Laval, Gilles Vaillancourt, consente au débat public qu'elle lui réclame, la candidate d'Option Laval, Marie-Josée Bonin, campera sur le terrain de l'hôtel de ville dans une roulotte de seize pieds.

«Nous resterons ici jusqu'à ce que Gilles Vaillancourt nous dise oui [à un débat public]», a expliqué Mme Bonin, forte d'une pétition signée par 4800 personnes désireuses, elles aussi, d'entendre les candidats croiser le fer dans un débat.

La candidate se disait hier prête à passer la nuit dans sa roulotte avec vue sur l'hôtel de ville. «Elle est bien équipée, c'est une belle roulotte de seize pieds, avec deux banquettes et un espace-cuisinette. Nous avons apporté nos sacs de couchage et, en plus, il fait très beau.»

Le but de cette occupation: «forcer le maire Vaillancourt à cesser sa campagne de photos et ses petits communiqués de presse de quatre lignes» et «relever le débat».

Les militants d'Option Laval étaient nombreux hier après-midi à venir saluer leur candidate dans ses nouveaux quartiers. Tous les citoyens étaient d'ailleurs invités à aller sur les lieux pour participer à une «tribune publique» et poser leurs questions aux candidats d'Option Laval ou, par leur entremise, au maire Vaillancourt.

«Pendant neuf ans, Gilles Vaillancourt, ses conseillers sont déclarés absents [sic]. Marie-Josée Bonin et son équipe déclarent présents [sic]», a dit hier la candidate dans son discours à la mairie.

Si une question pressante sur la gestion de Laval ou sur son avenir trouble votre sommeil, vous pourrez vous rendre, à toute heure du jour, à la roulotte du Parti Option Laval. Comme l'a promis Mme Bonin, des membres de son parti y assureront en effet une permanence vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Mme Bonin devait y dormir la nuit dernière, mais elle soutient qu'elle n'y campera pas jusqu'aux élections du 2 novembre. «Je ne peux pas passer mes journées dans la roulotte! Je veux mener ma campagne de façon active et, pour ce faire, je devrai circuler dans Laval», a-t-elle fait remarquer.

Dans un communiqué de presse

Et quelles sont ces questions qu'Option Laval souhaiterait poser en personne à Gilles Vaillancourt? Elles se trouvent résumées dans un communiqué de presse et se lisent comme suit: «Pourquoi le billet d'autobus à 2,60 \$, le plus cher au Québec? Pourquoi autant de taxes camouflées: moustiques, chien, bicyclette, déneigement. Pourquoi une dette de 3/4 milliards? Pourquoi avoir gaspillé près de 10 millions dans le Cosmodôme?»

Peut-on ainsi installer sa roulotte ou sa tente sur le terrain de l'hôtel de ville de Laval, boulevard du Souvenir? Le lieutenant du poste de police de Chomedey, Louis Beshara, nous éclaire à ce sujet. «Si aucune plainte n'est portée, si l'occupante ne trouble pas la paix publique ni ne cause des dommages, nous n'avons pas de raison d'intervenir.» Et le lieutenant d'ajouter: «On est en campagne électorale et, politiquement, j'imagine qu'il serait délicat de la faire expulser.»

ANALYSER, CONSTRUIRE, HARMONISER PAR LA VOIX

Conférence - Atelier
animée par

Serge Wilfart



Samedi 18 octobre 1997, de 13h à 17h

Coût : 80 \$ la Conférence - Atelier

Places limitées - Inscription requise

Information : Murielle Matteau (514) 389-7124

Albin Michel



MONTREAL
c'est toi ma ville!

Ce qui fait le caractère unique de Montréal, c'est le constant mélange des cultures, des idées, des émotions.

Je vis et je travaille ici, au beau milieu de ce tourbillon de créativité. La rue Saint-Laurent est comme ma deuxième peau...

Le public montréalais est à la fois très chaleureux et avide d'originalité. C'est lui qui m'accompagne dans ma recherche d'authenticité.

Margie Gillis
Fondation de danse Margie Gillis

CASINO

Société
des alcools
du Québec

Canada

• LES ACTUALITÉS •

Comment susciter ou conforter le militantisme des syndiqués ?

La CSN se dote d'une «encyclopédie»

CLÉMENT TRUDEL
LE DEVOIR

Dans un attrayant coffret, au moyen de huit cahiers aux illustrations soignées, les syndiqués de la CSN peuvent maintenant puiser sous les éléments propres à susciter ou à conforter leur militantisme. La coordonnatrice du service de formation, Jacqueline Hamel, y voit une «encyclopédie» pouvant servir à l'autoformation et remplaçant avantageusement des brochures en usage depuis deux décennies. La trousse est mise à la disposition de tous les syndiqués (il y en a plus de 2500 affiliés à cette centrale) désireux de mieux accueillir et satisfaire ceux qui osent accepter un poste à l'exécutif de leur syndicat malgré leur inexpérience. Certains des dialogues insérés dans les cahiers expriment une vision «distanciée» du monde du travail et du fonctionnement des syndicats car il s'agit d'intéresser la jeune génération à assumer à sa manière ses responsabilités. Sans dénigrer l'expérience des plus âgés, ce manuel décortique les méandres d'un monde parfois frustrant ou fastidieux: malgré sa complexité, la procédure de grief et d'arbitrage a besoin qu'on l'approprie, sous peine de ne pas rendre justice aux membres qu'il faut défendre. Dans un ordre moins conflictuel, les relations risquent moins d'être judiciarisées lorsque l'on intervient au niveau de simples «mésententes».

L'univers décrit n'est pas fait que de victoires, répète-t-on tout au long de ces cahiers riches en retours sur les luttes passées et sur les acquis profitant même aux non-membres d'un syndicat.

Point n'est besoin de se mettre à affronter en bloc les huit cahiers; on peut procéder à la pièce pour de brèves périodes de formation. L'un peut s'intéresser aux tâches techniques du trésorier, l'autre veut se documenter sur le phénomène de la négociation ou encore combattre l'apathie des membres qui boudent les assemblées. Comment réussir la mobilisation, quel argument utiliser pour qu'un exécutif modifie une approche jugée autoritaire? Quels sont les moyens de conserver dynamisme et crédibilité? Essentiellement, en ne maquillant pas les faits et en acceptant d'en discuter. Des embryons de réponses sont donnés; les formateurs doivent agir avec souplesse, selon les besoins précis de tel groupe.

S'agit-il de propagande? *Militer à la CSN* (cahier n° 7) est suffisamment nuancé pour que l'on conclue à l'absence de la langue de bois, compte tenu de l'orgueil que l'on perçoit face à la «manière CSN» pétrée de l'autonomie de chaque syndicat et de la nécessité de laisser le dernier mot à l'assemblée générale. On n'a pas publié non plus d'illustrer les relations avec l'Etat-législateur-employeur sous les traits d'un souverain dont le trône loge au Conseil du trésor.

L'effort consenti par la CSN (100 000 \$ votés il y a deux ans) sera en partie compensé par la vente de ces cahiers au coût de 35 \$ la série. L'accès sera généralisé à toute personne intéressée qui pourra cliquer <http://www.csn.qc.ca> sur Internet pour en prendre connaissance. La centrale a aussi favorisé la libération, durant 18 mois, du rédacteur principal, Robert Boucher, qui possède une maîtrise en andragogie. La ma-

quette a été confiée à une jeune firme qui pouvait prendre du recul tout en se préoccupant du défi, celui d'intéresser les plus jeunes et les incédies.

Toutes les centrales ont le souci de préparer du mieux qu'elles le peuvent le matériel didactique. «*Les membres le demandent*» et Mme Hamel était du nombre des éducateurs syndicaux des trois Amériques qui se sont retrouvés au printemps dernier à Toronto, à l'initiative du Congrès du travail du Canada. Il y fut surtout question de former davantage les militants aux rouages complexes de l'économie: globalisation, ALENA, Mercosur, autant de notions et de réalités aux répercussions incontestables, mais il faut les comprendre avant d'en débattre.

La trousse CSN, selon Jacqueline Hamel, amorce «un tour d'horizon complet des multiples dimensions du syndicalisme». On y insiste sur la réflexion, sur les précédents historiques autant que sur les actions concrètes à poser. Pour preuve, certains des cours suggérés peuvent, si le climat est bon, regrouper parties patronale et syndicale — ce qui a pu se produire déjà une douzaine de fois depuis deux ans quant il s'agissait d'organisation du travail, note Mme Hamel. Cette formatrice laisse tomber que les cours les plus en demande à son service ont trait à l'épuisement professionnel (*burn-out*) ou à la santé mentale au travail (équilibre émotif perturbé), des syndiqués se plaignant très souvent d'être «mal dirigés» dans un monde où cadres et simples salariés «se sentent sur la sellette» et souffrent de l'incertitude créée par les mutations rapides.

Nouveau juge de la Cour suprême

Michel Bastarache a été de tous les combats

Ottawa (PC) — Défenseur inlassable des droits des minorités, Michel Bastarache, le nouveau juge de la Cour suprême du Canada, n'a certainement pas dit le «dernier mot» au sujet de l'égalité des langues officielles.

Le juge Bastarache, un Acadien de Moncton, a été de tous les combats: droits scolaires et linguistiques, accès aux tribunaux dans la langue de la minorité, militant au sein de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada et des organismes acadiens. A 50 ans, avec la possibilité théorique d'un mandat de 25 ans à la Cour suprême, il est bien placé pour influencer l'évolution des droits des minorités. Ceux qui le connaissent bien savent qu'il n'a

pas dit «le dernier mot sur l'égalité des langues», relate Gérard Lévesque, directeur de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario et ex-élève de Michel Bastarache. C'est la cause Mahé qu'il pilote devant la Cour suprême du Canada sur le droit des francophones à gérer leurs écoles qui lui attire la plus grande admiration. Mais cette cause ne sera pas pour lui le seul de ses combats. «*Près des communautés*» et tiède à l'égard de l'Accord du lac Meech, qui offrirait selon lui «peu de choses aux francophones hors Québec», le juge Bastarache reconnaît qu'il ne sera pas facile pour lui de se détacher de son passé. «*Ce n'est pas parce que je suis favorable aux minorités que ça m'exclut*» de la Cour suprême, a-t-il expliqué au cours d'un

entretien la semaine dernière.

«*C'est l'un des seuls qui connaît très bien les communautés linguistiques*», commentait l'un de ses amis qui l'a côtoyé pendant longtemps et épouse les mêmes causes, Denis Losier, ex-ministre libéral du Nouveau-Brunswick et l'actuel président de la société d'assurance Assomption-Vie de Moncton. «*Son apport sera intéressant dans le débat actuel sur la question des minorités et la question du Québec. Michel Bastarache a ses opinions sur toutes ces questions-là. Ça va apporter un autre genre de réflexion.*»

Natif du Québec où il a fait des études en droit civil, Michel Bastarache a vécu en situation minoritaire, à Moncton, la plus grande partie de sa vie.

COLLOQUES

UNIVERSITÉS ET PATRIMOINES:
VERS UNE NOUVELLE
CONVERGENCE
Université Laval
Du 5 au 10 octobre
Philippe Dubé: (418) 656-5130

MILITARISATION ET DÉMOCRATIE
EN ALLEMAGNE
Université de Montréal
10 octobre
Brigitte Boulay: 343-2255

Le Forum UNESCO réunira plus de 150 spécialistes d'une centaine d'universités et d'une cinquantaine de pays. Ils s'intéresseront aux questions de réseautique, de recherche et de développement, d'enseignement supérieur et de coopération internationale. L'ultime objectif: que les universités puissent contribuer directement au plan global de restauration, de conservation, de défense et de mise en valeur du patrimoine que porte l'UNESCO.

SEMAINE
DE L'ENTREPRENEURSHIP
Université Laval
Du 6 au 9 octobre
Dominique Carré: (418) 656-5407 ou
<http://www.fsa.ulaval.ca/EL>

Pendant trois jours, ateliers, conférences et kiosques d'information permettront aux étudiants curieux d'en apprendre plus sur la «carrière» d'entrepreneur. Le Dr Fernand Labrie y est le conférencier d'ouverture et on trouvera au programme une conférence sur le développement et la commercialisation des technologies de l'environnement.

ÉPURATION ETHNIQUE
EN AFRIQUE
Harmattan
8 octobre
Marie-Hélène Crémier: 286-9048

La purification ethnique n'est pas nouvelle en Afrique, et au Congo-Zaïre, elle a fondé deux fois au même endroit sur le même peuple: les Lubas originaires du Kasai, autrement dit les Kasais. Thomas Bakajika Banjika a retracé les pérégrinations des Lubas et il nous présentera sa recherche. Entrée libre, sur réservation.

L'UNIVERS D'OLIVIER MESSIAEN
(1908-1992)
Auditorium Saint-Albert-le-Grand
8 octobre
Renseignements: 332-4126

La musicologue Claire Villeneuve nous présentera l'un des plus grands compositeurs contemporains. Elle nous fera pénétrer son univers où vivent en harmonie les oiseaux, les saintes écritures, le plain-chant, les rythmes de l'Inde, les couleurs, bref, les éléments qui contribuent à donner à sa musique un caractère unique, séduisant.

Avec des communications comme «*À voix basse et tremblante: phonographies de l'accent*», «*La folie, la litote, l'hyperbole: trois rapports à la langue dans le roman acadien*» ou «*Faits et effets de langue: le parti pris de réalisme*», Ginette Michaud, Raoul Boudreau, Lise Gauvin et plusieurs autres nous entraîneront au cœur d'une étonnante question.

L'ABBAYE DE CLUNY
Auditorium Saint-Albert-le-Grand
15 octobre
Renseignements: 332-4126

L'historien de l'art Michel Brunette nous guidera à travers les étapes de la reconstruction de l'abbaye bénédictine et nous expliquera les proportions mathématiques, de nature harmonique, qui présideront à la construction de la troisième église, détruite lors de la Révolution française.

APEC AND HUMAN RIGHTS IN THE
CONTEXT OF GLOBALIZATION IN
THE ASIA-PACIFIC
Université McGill
15 octobre
CERD: 398-3507

Dans le cadre des rencontres du midi sous le thème «*Mondialisation, résistance et développement*», organisées par le Centre d'études sur les régions en développement, Diana Bronson, de l'International Centre for Human Rights and Democratic Development, sera la conférencière invitée. Les questions et la discussion qui suivront la présentation pourront être menées dans les deux langues.

Isabelle Quentin iquentin@sim.qc.ca

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE, MONTRÉAL, NO: 707 804 532, VILLE DE MONTRÉAL, SAISISANT VS PARENT VIVS, SAISI, Le 16 octobre 1997, à 12h00, au LIEU D'ENTREPOSAGE DU GARDIEN JUDICIAIRE AU 150 RUE DUKE, en la ville de MONTRÉAL, district judiciaire de Montréal sera vendu par autorité de

Justice, le véhicule du saisi en cette cause: Véhicule automobile Mercury Topaz, 1989, plaque: ZCK 772, no série: ZMEB55XK6623329, Montréal, le 2 octobre 1997, LUC VALADE, H.J., DISTRICT DE MONTRÉAL, ÉTUDE VALADE ET ASSOCIÉS, 875-9111.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR

MUNICIPALE, MONTRÉAL, NO: 515 672 835, 518 955 651 ET ALS, VILLE DE MONTRÉAL, SAISISANT VS BERGERON JEAN MARIE, SAISI, Le 16 octobre 1997, à 12h00, au LIEU D'ENTREPOSAGE DU GARDIEN JUDICIAIRE AU 150 RUE DUKE, en la ville de MONTRÉAL, district judiciaire de Montréal sera vendu par autorité de Justice, le véhicule du saisi en cette cause: Véhicule automobile Subaru GL, 1987, plaque: 866 BGG, no série: JF2AN5380HE443040, Montréal, le 2 octobre 1997, LUC VALADE, H.J., DISTRICT DE MONTRÉAL, ÉTUDE VALADE ET ASSOCIÉS, 875-9111.

ALS, VILLE DE MONTRÉAL, SAISISANT VS TREMBLAY RONALD, SAISI, Le 16 octobre 1997, à 12h00, au LIEU D'ENTREPOSAGE DU GARDIEN JUDICIAIRE AU 150 RUE DUKE, en la ville de MONTRÉAL, district judiciaire de Montréal sera vendu par autorité de Justice, le véhicule du saisi en cette cause: Véhicule automobile Nissan Multi, 1987, plaque: GFC 148, no série: JNH8M05Y4HX035198, Montréal, le 2 octobre 1997, LUC VALADE, H.J., DISTRICT DE MONTRÉAL, ÉTUDE VALADE ET ASSOCIÉS, 875-9111.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE, MONTRÉAL, NO: 618 733 261, 629 317 824, 614 556 854 ET

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION (article 37, Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales)

PRENEZ AVIS que la compagnie/corporation L'ASSOCIATION OUVRIÈRE DES COMPAGNONS DU DEVOIR DU TOUR DE FRANCE ayant son siège social au 2075, rue Plessis, Montréal, (Québec) H2L 2Y4 demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre et à cet effet, dépose au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, la présente déclaration requise par les dispositions de l'article 37 de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales.

Montréal, ce 2 octobre 1997
BOYER, GARIÉPY, CORDEAU
Procureurs de la corporation

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-238266-971

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT GREFFIER ADJOINT VIRGINIA PASION

Partie demanderesse c. RODRIGO DE LEON

Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à RODRIGO DE LEON, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 10 est, St-Antoine, Montréal, Québec, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention RODRIGO DE LEON. Lieu: Montréal Date: Ce 25 septembre 1997 MICHEL MARTIN, G.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-238311-975

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT GREFFIER ADJOINT EDELINE JOSEPH

Partie demanderesse c. ALLOURDIN VALLON

Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à ALLOURDIN VALLON, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce et de l'avis de dénonciation des pièces ont été remises au greffe à l'intention de ALLOURDIN VALLON.

Lieu: Montréal Date: 29 septembre 1997 MICHEL MARTIN, G.A.

AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9038, sur les compagnies, TRIBU LINTAS INC., demandera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.

Montréal, province de Québec, le 3 octobre 1997. Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT

AVIS est par les présentes donné que, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies, TRIBU LINTAS INC., demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Le président, Erwin W. Buck

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-238294-973

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT LE GREFFIER-ADJOINT SUSAN WILLIAMS

Partie demanderesse c. HAYDEN WATERMAN

Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à Hayden Waterman de comparaître au greffe de cette Cour situé au 10, St-Antoine Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration de divorce et une copie de l'avis de dénonciation de pièces ont été remises au greffe à l'intention Hayden Waterman.

Lieu: Montréal Date: Ce 26 septembre 1997 MICHEL MARTIN GREFFIER-ADJOINT

AVIS AVIS est par les présentes donné que 9026-5737 QUÉBEC INC., une compagnie incorporée en conformité avec les dispositions de la Loi sur la partie 1A des Compagnies du Québec, ayant son siège social et principale place d'affaires dans les cités et district de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Daté à Montréal, ce 1er jour d'octobre 1997. LAZARUS, CHARBONNEAU Procureurs de la requérante.

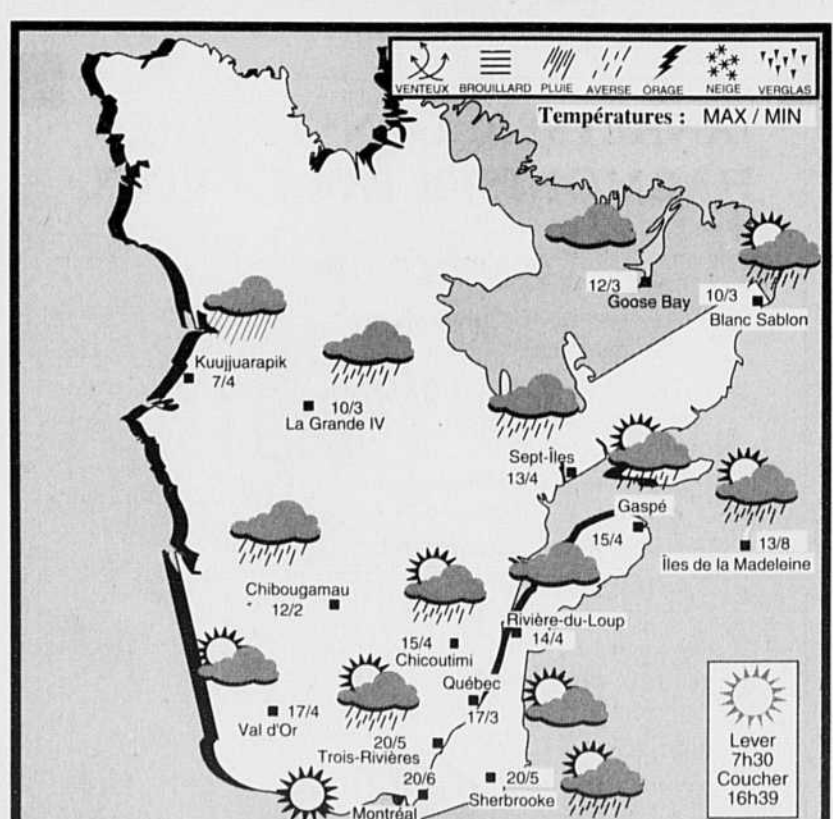
AVIS AVIS est par les présentes donné que

DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES A & R INC., une compagnie incorporée en conformité avec les dispositions de la Loi sur la partie 1A des Compagnies du Québec, ayant son siège social et principale place d'affaires dans les cités et district de

Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Daté à Montréal, ce 1er jour d'octobre 1997. LAZARUS, CHARBONNEAU Procureurs de la requérante.

LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA

MONTRÉAL	Aujourd'hui	Ce Soir	Mardi	Mercredi	Jeudi
	max 20	min 6	max 18	6/19	9/19



QUÉBEC	Aujourd'hui	Ce Soir	Mardi	Mercredi	Jeudi
	max 17	min 3	max 12	3/11	7/15

OTTAWA	Aujourd'hui	Ce Soir	Mardi	Mercredi	Jeudi
	max 18	min 4	max 15	6/18	9/20

Météo-Conseil 1 900 565-4455
Frais applicables
La météo à la source
Environnement Canada

LE DEVOIR

LE MONDE

!Hola España Olá Portugal!
Festival 30 septembre au 11 octobre 1997
Inter-national de Nouvelle
danse Info-danse
521.1212

Croisière funèbre sur le Congo

Des pirogues chargées de cadavres dérivent vers l'océan

REUTER

Kinshasa — Deux pirogues contenant de mystérieux cadavres dérivent hier sur le fleuve Congo, frontière naturelle entre le Congo et la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre).

Au cours de la semaine dernière, plusieurs pirogues semblables ont été repérées sur le fleuve. Certaines ont été ramenées sur les rives. Dans l'une d'elles se trouvaient les têtes tranchées d'un homme et d'un petit garçon. L'origine des cadavres n'est pas encore confirmée. S'agit-il de victimes des affrontements à Brazzaville entre les partisans de Denis Sassou Nguesso et Pascal Lissouba, sur la rive gauche du fleuve? Ou bien ces personnes ont-elles trouvé la mort sur la rive droite, à Kinshasa? Le ministre de l'Intérieur de la RDC a jugé hier plausible que les cadavres viennent de Brazzaville.

Selon des témoins, les deux pirogues de dimanche étaient emportées par le courant vers l'océan. Un pêcheur affirme qu'il y avait quatre cadavres à bord. «Il y a des bras qui pendent sur les cotés mais il est difficile de dire combien de corps contiennent ces pirogues», explique un responsable de l'ONU. Mercredi, une autre embarcation avait été repérée sur le fleuve. Observée aux jumelles, on distinguait à son bord d'autres cadavres. La pirogue dérivait également vers l'océan atlantique. Les combats ont repris à Brazzaville depuis le début de la semaine dernière.

EN BREF

Dix Croates vont se rendre au TPI

Zagreb (AFP, Reuter) — Dix Croates de Bosnie recherchés par le Tribunal pénal international (TPI), dont Dario Kordic, inculpé de crimes contre l'humanité et crimes de guerre, vont se rendre au siège du tribunal à La Haye, a annoncé hier soir à la TV croate le ministre de la défense Gojko Susak. M. Susak n'a pas précisé de date mais les avocats de neuf des inculpés avaient déjà annoncé ce week-end que leurs clients gagneraient La Haye aujourd'hui. La télévision d'Etat a déclaré hier qu'ils plaideraient tous non coupable. Deux Croates étant déjà à La Haye, cette reddition ne laisse qu'un seul important suspect croate en liberté, Ivica Rajic. La plupart des autres suspects, dont 57 Serbes et trois Musulmans, sont toujours poursuivis.

Des composants nucléaires ont disparu

Londres (Reuter) — Plusieurs composants du système d'armement nucléaire Trident de l'armée britannique ont disparu entre les États-Unis, où ils sont produits, et la base écossaise de Faslane. Des hauts fonctionnaires du ministère de la Défense ont annoncé hier que l'enquête n'avait pas permis de déterminer les auteurs de ces détournements, menés au cours des quatre dernières années. Un porte-parole en a cependant minimisé les conséquences en soulignant qu'aucun élément nucléaire n'avait disparu et que les composants perdus représentaient à peine 0,1 % de la totalité des pièces importées.

«Promesse tenue»

Washington (AFP) — En participant massivement au rassemblement du groupe chrétien des *Promise Keepers* à Washington, des centaines de milliers d'hommes américains ont témoigné samedi de leur désir de changement et de leur désarroi, face aux mutations de la société américaine. Ils ont envahi le centre de la capitale américaine, à l'appel de cette organisation conservatrice exclusivement masculine qui a connu ces dernières années un succès phénoménal. Dans une impressionnante démonstration publique d'humilité, ils ont affirmé qu'eux, les hommes américains, étaient les principaux responsables des problèmes de leur pays, de la drogue à l'avortement, en passant par le divorce, la violence, les femmes battues et les grossesses d'adolescentes. Tous affirmaient vouloir changer les cœurs, individuellement, rejetant l'idée d'un engagement politique. Hier, le président des *Promise Keepers* Randy Phillips a réaffirmé que son organisation n'avait «aucun but politique».

Égorgements, mitraillettes et bombes

Les artisans algériens de l'horreur diversifient leur stratégie

Le bilan des massacres de la semaine dernière en Algérie fait état d'au moins 101 victimes — certains parlent de 137. Des écoliers ont de nouveau été ciblés hier, tandis que les citoyens de Blida ont essuyé les tirs d'obus d'islamistes présumés.

REUTER
ET AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris — Adoptant une nouvelle stratégie meurtrière, des rebelles islamistes présumés ont bombardé trois heures durant la ville de Blida, où ils ont tué au moins 12 civils et en ont blessé 85 autres, rapportait hier le quotidien algérien *El Watan*.

Le *Soir d'Algérie* révèle de son côté un nouveau massacre de civils dans la province de Medea, au sud d'Alger. Treize personnes appartenant à la même famille ont été égorgées dans la nuit de jeudi à vendredi, portant à au moins 101 victimes — certains parlent de 137 — le bilan des trois jours de massacres de la semaine dernière.

Retranchés sur les djébel surplombant Blida — qui abrite la plus importante garnison d'Algérie — les rebelles ont bombardé l'agglomération, à une cinquantaine de kilomètres au sud d'Alger, avec des obus de fabrication artisanale, indique *El Watan*.

Citant un bilan provisoire publié par l'hôpital, le quotidien parle d'au moins 12 victimes et d'environ 85 personnes blessées au cours de l'attaque surve-

nue dans la nuit de vendredi.

L'origine exacte de ce bombardement, le second en moins d'une semaine au sud d'Alger, n'est pas connue pour le moment. Selon la presse algéroise, des rebelles islamistes ont bombardé cette semaine la région voisine d'Ouled Yaiche.

Par ailleurs, dans la région de Medea, treize personnes, dont un enfant âgé d'un an, ont été égorgées. Selon *Le Soir d'Algérie*, les 13 membres d'une même famille ont été entraînés hors de leur maison par des rebelles islamistes, dans le hameau de Draa T'Mar. Des témoins ayant assisté aux obsèques et cités par le journal indiquent qu'il y avait trois hommes, quatre femmes et six enfants parmi les victimes.

Seize écoliers et leur chauffeur ont été assassinés hier matin dans une embuscade tendue par de présumés islamistes armés près de Bouinan, une localité proche de Blida (sud d'Alger), selon des témoignages d'habitants.

Il s'agit de l'attaque la plus sanglante menée contre des collégiens depuis le début du conflit en 1992, qui a fait plus de 60 000 morts, en majorité des civils.

Selon les témoignages, les as-

saillants ont mitraillé la camionnette transportant le groupe de collégiens, âgés de 12 à 15 ans, qui se rendaient de leur hameau de montagne de Sidi Selhane à leur école de Bouinan.

La camionnette était apparemment précédée d'une voiture de «patriotes» (membres des groupes d'auto-défense) dont les quatre occupants auraient été tués après que le véhicule eut sauté sur une mine, selon des témoignages non confirmés.

Des habitants de la région ont indiqué avoir entendu des fusillades après cette embuscade, ce qui pourrait indiquer qu'un accrochage aurait eu ensuite lieu entre le groupe d'assaillants et les forces de sécurité.

Vendredi déjà, 38 habitants de Melaha, un village de la Mitidja (près d'Alger), avaient été massacrés par un groupe armé.

Opérations de l'armée

Quelques heures après le bombardement de Blida, samedi, les forces de sécurité algériennes ont tué une centaine de soldats islamistes lors d'une importante opération dans la province de Tiaret, dans le centre du pays, révèle le quotidien *La Tribune*.

D'autre part, lors d'une autre opération menée au sud d'Alger, une dizaine de rebelles auraient été tués et 150 autres capturés par l'armée dans un village abandonné, selon la presse algé-

rienne. Dans cette région d'Ouled Allel, les militaires algériens «nettoyaient» le terrain des mines qui y avaient été posées et traquaient le groupe de rebelles. Selon *La Tribune*, tous les intégristes pris au piège à Ouled Allel étaient originaires de la région. *Le Matin* croit pourtant savoir que certains d'entre eux venaient des pays voisins.

Le Matin précise que, pour la première fois, l'armée a accepté que des journalistes se rendent sur place pour commenter l'opération, qui se déroulait dans une zone de 50 km. «C'est un coup de pub destiné à couper court aux rumeurs qui veulent que les autorités soient impliquées dans le massacre de civils», écrit encore *Le Matin* dans son éditorial.

Au cours des quatre derniers mois, plusieurs centaines de civils ont été massacrés lors d'attaques imputées par les autorités aux rebelles islamistes. Cependant, certains responsables d'organisations défendant les droits de l'homme, certains hommes politiques algériens parfois relayés par des dirigeants étrangers, doutent des responsabilités réelles de ces massacres.

Ils se demandent notamment comment des opérations violentes ont pu être commises, plusieurs heures durant, dans le voisinage de quartiers généraux ou locaux de l'armée et des forces de sécurité sans susciter de réactions de leur part.

Le procès dont l'État français ne voulait pas

Le rendez-vous de Maurice Papon avec la justice va peut-être expliquer pourquoi les hautes autorités politiques ont occulté pendant 50 ans un pan de la mémoire nationale

JEAN-PAUL COURET
REUTER

Paris — Parce qu'il sera aussi celui d'un haut fonctionnaire, le procès de Maurice Papon va peut-être expliquer pourquoi les plus hautes autorités politiques ont occulté pendant 50 ans un pan de la mémoire de la France.

Il aura fallu que passent six présidents — Vincent Auriol, René Coty, Charles de Gaulle, Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing, François Mitterrand — pour que soit reconnue la responsabilité nationale dans la déportation des juifs de France.

A peine élu, Jacques Chirac fut le premier à oser évoquer «ces heures [qui] souillent à jamais notre histoire».

«Oui, la folie criminelle de l'occupant a été, chacun le sait, secondée par les Français, par l'Etat français», dit-il. «La France, patrie des Lumières, patrie des droits de l'homme, terre d'accueil, terre d'asile, la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable. Manquant à sa parole, elle livrait ses protégés à leurs bourreaux [...] Nous conservons à l'égard [des déportés juifs de France] une dette imprescriptible».

C'était le 16 juillet 1995 dans le square des Martyrs-juifs, à deux pas du site de l'ancien Vel d'Hiv de Paris où la police et l'Etat français rallèrent hommes, femmes et enfants juifs avant de les remettre aux troupes de l'Allemagne nazie.

Deux ans plus tard, presque jour pour jour et au même endroit, Lionel Jospin fraîchement nommé premier ministre et arrivé à son tour en situation de parler au nom de l'Etat, reconnu lui aussi clairement la «responsabilité» de la France. «Les 16 et 17 juillet 1942 sont

dans l'histoire de notre pays une marque d'infamie. Cette rafle fut décidée, planifiée et réalisée par des Français. Des responsables politiques, des administrateurs, des juges, des policiers, des gendarmes y prirent leur part. Pas un soldat allemand ne fut nécessaire à l'accomplissement de ce forfait», déclara-t-il.

D'une seule voix

Et pour bien montrer que la France, de droite comme de gauche, parlait d'une seule voix, il ajouta qu'il s'agissait de «reconnaître, avec solennité, comme le fit le président Jacques Chirac il y a deux ans, qu'un gouvernement, qu'une administration de notre pays, ont alors commis l'irréparable».

Il est vrai que longtemps, la France s'était tue aussi d'une seule voix. Pour rompre avec ce silence, Lionel Jospin a du faire jouer un «droit d'inventaire» du mitterrandisme, Jacques Chirac rompt avec une partie de l'héritage gaulliste.

A la Libération, le général de Gaulle avait pour premier souci la réconciliation nationale et la refonte d'un Etat, le plus vite possible, pour faire face à la double menace d'une tutelle anglo-américaine et d'une prise de pouvoir communiste.

Une administration immédiatement efficace était indispensable. Le 25 juillet 1944, il déclare: «Le gouvernement n'a pas l'intention de faire tout à coup table rase de la grande majorité des serveurs de l'Etat dont la plupart, pendant les années terribles de l'Occupation et de l'usurpation, ont avant tout

cherché à servir de leur mieux la chose publique».

Tout est dit pour 50 ans. Maurice Papon peut poursuivre sa carrière comme l'immense majorité des préfets dont pas un n'avait démissionné en 1942 lors des premières rafles de juifs.

Quinze ans plus tard, de Gaulle revient au pouvoir. La guerre d'Algérie, la lutte contre l'OAS maintiennent dans «l'oubli» le passé des hauts fonctionnaires. En 1958, Maurice Papon devient préfet de police de Paris. Il est toujours lors des massacres d'Algériens, le 17 octobre 1961, et de manifestants anti-OAS au métro Charonne, en février 1962.

Il est élu député sous l'étiquette gaulliste en 1968. De Gaulle part, il continuera à siéger sous Georges Pompidou et sera réélu à deux reprises, en 1973 et 1978, sous Valéry Giscard d'Estaing qui fera même de lui le ministre du budget du gouvernement de Raymond Barre, en avril 1978.

Entre-temps, le pouvoir gaulliste a gracié dans le plus grand secret le militaire Paul Touvier. Au nom de «la réconciliation nationale», dira Georges Pompidou. Des gerbes ont été déposées sur la tombe du maréchal Pétain au nom du président Pompidou, le 20



Maurice Papon, député RPR

loto-québec

GAGNANTS	LOTS
6/6	1 2 398 118,40\$
5/6+	9 79 937,30\$
5/6	246 2 339,60\$
4/6	13 825 79,80\$
3/6	268 230 10\$
Ventes totales: 16 618 971\$	
Prochain gros lot (approx.): 2 000 000\$	

GAGNANTS	LOTS
6/6	0 1 000 000\$
5/6+	1 50 000\$
5/6	30 500\$
4/6	1 330 50\$
3/6	25 545 5\$
Ventes totales: 827 378\$	

GAGNANTS	LOTS
7/7	1 2 500 000,00\$
6/7+	1 138 739,90\$
6/7	55 2 207,20\$
5/7	2 965 146,20\$
4/7	62 232 10\$
3/7+	59 699 10\$
3/7	519 292 partic. gratuite
Ventes totales: 7 602 048\$	
Prochain gros lot (approx.): 2 500 000\$	

GAGNANTS	LOTS
968856	100 000 \$
68856	1 000 \$
8856	250 \$
856	50 \$
56	10 \$
6	2 \$

NOUVEAUTÉ PIÈGES ORTHOGRAPHIQUES

Français au secondaire

Michel David

Auteur

Cahier d'activités

192 pages, 12,50 \$

Le nouveau programme d'études du français au primaire et au secondaire a apporté des ajustements importants dans la façon d'enseigner l'écriture aux élèves. Dans le but d'améliorer la qualité des productions écrites, il suggère d'organiser le travail en quatre étapes bien définies: la planification, la rédaction, la révision et l'évaluation.

Pièges orthographiques se veut un instrument pratique qui aidera l'élève à s'approprier les distinctions entre près de 900 homophones. Le classement alphabétique adopté par l'auteur rend son utilisation facile. L'ouvrage a été conçu en vue d'une acquisition durable de connaissances orthographiques.

Son usage ne peut qu'enrichir une compétence accrue en écriture.

GUÉRIN, éditeur ltée

4501, rue Drolet

Montréal (Québec) H2T 2G2

Téléphone: (514) 842-3481

Télécopieur: (514) 842-4923

Adresse Internet:

http://www.guerin-editeur.qc.ca

Elle vous indique que la fin de semaine est terminée en 26 langues différentes.

LUNDI

Si vous avez choisi le modèle Day-Date, le plus prestigieux de la collection Oyster, n'oubliez pas de choisir la langue dans laquelle vous aimeriez lire les jours de la semaine. Vous pouvez choisir parmi 26 langues, toutes disponibles.

ROLEX



OYSTER PERPETUAL DAY-DATE

Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

Bijouterie
Gambard
Vente et service technique

630-A Cathcart Montréal Centre-Ville 866-3876

É D I T O R I A L

Vie privée, valeur à rehausser

Michel Venne

Demain s'ouvre en commission parlementaire une consultation publique sur la révision des deux lois québécoises sur la protection des renseignements personnels, dans le secteur public et le secteur privé. Les députés doivent à tout prix saisir l'occasion de redonner à ces lois le lustre qu'elles méritent. Il faut stopper l'érosion des mesures de protection de la vie privée.

Sans entrer dans les détails de la législation, et sans exclure d'autres dimensions, comme l'accès à l'information, cette commission parlementaire doit s'atteler en priorité à quatre grandes tâches: réaffirmer les principes qui sont à la base des deux lois québécoises et qui ont été sérieusement remis en question ces dernières années; réclamer l'abrogation de la loi 32 qui donne au fisc des pouvoirs démesurés de surveillance et de contrôle des citoyens; renforcer la Commission d'accès à l'information dans son rôle de chien de garde de la vie privée au Québec; inventer des modalités d'évaluation publique et préalable des systèmes d'information et des échanges de renseignements mis en œuvre par le gouvernement.

■ Réaffirmer les principes. Les deux lois québécoises sont fondées sur des principes qui, à première vue, sont toujours valables. Dans le secteur public, les organismes et les ministères sont considérés comme des entités séparées qui ne peuvent échanger des renseignements entre eux qu'à certaines conditions. Cette disposition constitue un frein essentiel à la création de banques de données démesurées qui permettraient de réunir en un seul lieu l'ensemble des informations détenues par l'État sur tous les citoyens. Seuls les renseignements nécessaires à l'application des lois peuvent faire l'objet de collecte. Les citoyens ont le droit de savoir quels renseignements sont recueillis à leur sujet et à quelles fins, de consulter leur dossier et d'en faire corriger le contenu le cas échéant. Ces principes doivent demeurer. Et il serait intéressant d'en ajouter un: la loi devrait prévoir explicitement que les renseignements recueillis ne puissent être utilisés pour des fins incompatibles avec celles pour lesquelles ils ont été demandés. Ce principe de finalité est reconnu par la Directive européenne sur la protection des données personnelles qui entrera en vigueur l'an prochain.

Dans l'ensemble, il s'agit de principes ou de lignes directrices universellement reconnus au sein des pays industrialisés et qui ont servi à confectionner des lois dans plus d'une vingtaine de pays. Les lois québécoises sont imitées ailleurs dans le monde. Nous serions ridicules de remettre en question ce qui sert de modèle à d'autres. Les parlementaires devraient également réaffirmer le caractère prépondérant de ces lois, c'est-à-dire qu'elles s'appliquent malgré les dispositions prévues dans d'autres lois sectorielles car elles assurent le respect d'un droit fondamental prévu à la Charte des droits et libertés de la personne et au Code civil du Québec.

■ Abroger la loi 32. Il ne servirait à rien de réaffirmer les principes de nos lois si, en parallèle, le législateur tolère des entorses majeures. Depuis quelques années, au gré des progrès technologiques et des compressions budgétaires, des lois d'exception ont été adoptées qui contreviennent à ces principes de base. La Loi sur la sécurité du revenu, par exemple, donne au ministère des pouvoirs élargis de cueillette de données sur les assistés sociaux, soi-disant aux fins de piéger les fraudeurs. La Commission des droits de la personne a d'ailleurs jugé ces moyens démesurés et contraires à la Charte des droits et libertés de la personne. Mais l'exemple le plus flagrant d'entorse à notre loi destinée à protéger la vie privée, c'est la loi 32, adoptée en juin 1996 et qui donne au ministère du Revenu le pouvoir d'obtenir tous les renseignements provenant de n'importe quel organisme public, incluant les municipalités, les commissions scolaires et les établissements de santé (sauf les dossiers médicaux), sur l'ensemble des citoyens du Québec. Cela permet à ce ministère de regrouper dans un seul mégafichier (on appelle cela des entrepôts de données), une quantité incroyable de renseignements

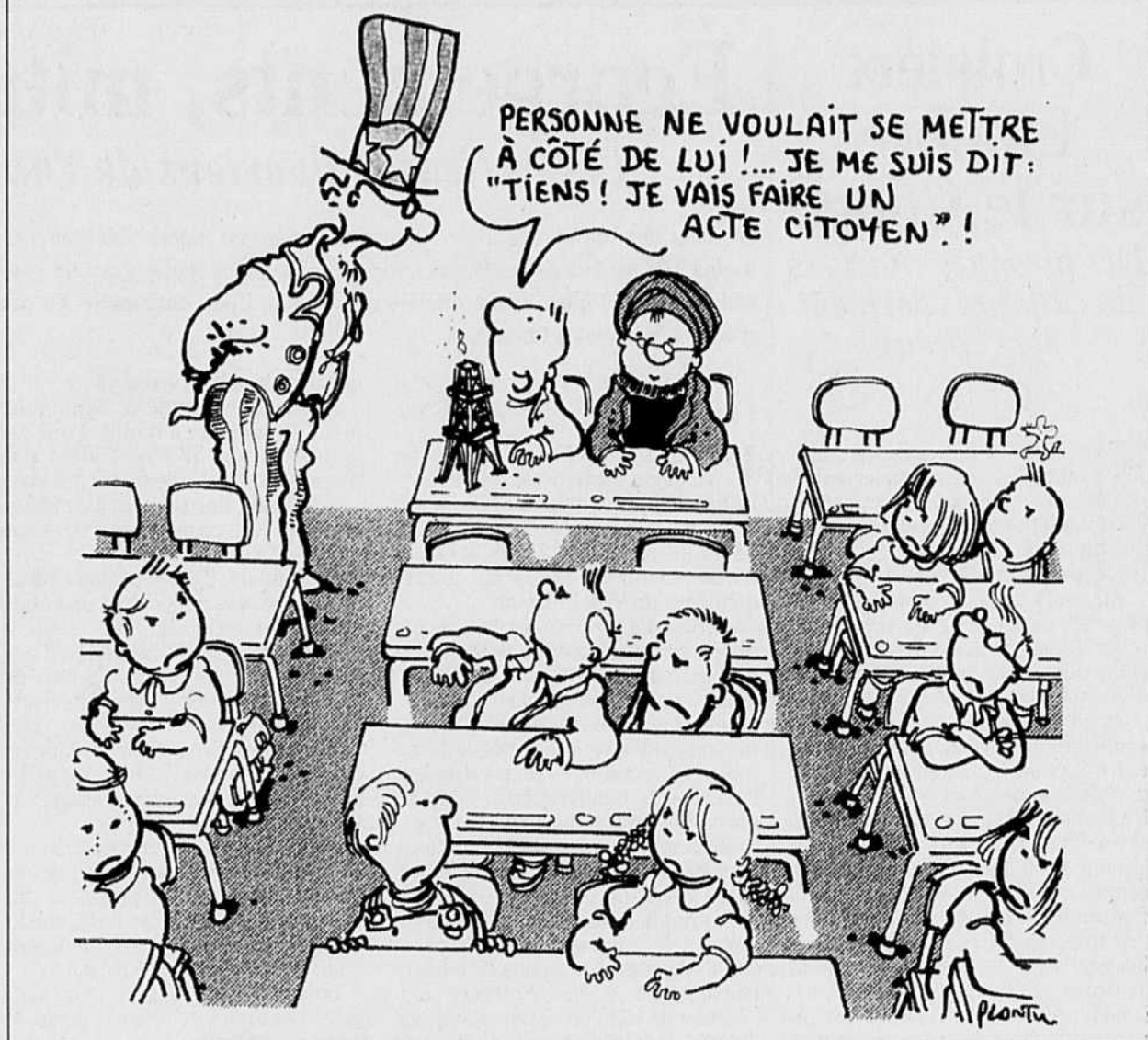
sur chacun d'entre nous, généralement à notre insu. Ces renseignements, nous les avons donnés de bonne foi pour obtenir un permis, un diplôme, un service, un contrat. Personne ne nous a jamais dit qu'ils pourraient servir à calculer notre dû au fisc. C'est un détournement de finalité inadmissible. On joue dans le dos des citoyens.

Certes, vous direz: le fisc fait cela pour attraper les fraudeurs et contrer l'évasion fiscale. Tout le monde est pour la vertu. Nous sommes tous contre la criminalité et nous approuvons l'existence de corps de police. Mais nous ne tolérerions pas la présence d'un policier à chaque intersection pour surveiller les allées et venues de chacun. La loi 32, c'est exactement cela: c'est comme si l'État plaçait un policier à chaque coin de rue pour nous surveiller. La différence, c'est que le policier est caché dans les ordinateurs du gouvernement. On ne le voit pas mais il est là. L'État est ainsi transformé en un vaste réseau de surveillance de nos activités économiques au service du fisc. Ça dépasse les bornes. Le fisc dispose de moyens plus forts que les policiers n'en ont pour pourchasser les criminels. En outre, il existe bien des façons beaucoup plus simples et plus respectueuses des contribuables de percevoir tous les impôts dus. Les succès du ministère du Revenu l'année dernière (avant que les nouveaux moyens informatiques ne soient mis en œuvre) le démontrent. Un exemple: les places à cinq dollars dans les garderies, n'est-ce pas un moyen plus efficace de contrer le travail au noir que de vérifier les dossiers informatisés de toutes les madames à la maison qui ont eu les moyens de s'acheter une automobile neuve l'année dernière?

■ Renforcer la Commission d'accès à l'information. Les parlementaires et les participants à la consultation doivent comprendre une chose: la CAI n'est pas un ennemi. L'accabler inutilement ne servirait à rien. Aucune mesure ne doit être prise pour affaiblir son influence et sa compétence. La CAI fait partie de la solution. C'est la pierre d'assise du système de protection de la vie privée. Ainsi, il faut rejeter une fusion avec la Commission des droits de la personne; les deux organismes ont des mandats incompatibles. D'autre part, à une époque où les nouvelles technologies se développent à un rythme fou et dans un domaine de droit nouveau, l'existence d'un organisme spécifique se justifie amplement. Dans la même veine, amputer la CAI de sa fonction d'adjudication ne ferait que l'affaiblir, à la fois symboliquement aux yeux des organismes publics et des entreprises, et en pratique, la privant des connaissances et des conseils de son service juridique. Certes, le fonctionnement interne ou l'organisation de la commission, le rôle de son président, en particulier, peuvent être réexaminés. Le fardeau de preuve qui lui incombe pour entamer des poursuites pénales devrait être allégé. Enfin, les députés doivent s'assurer que la Commission dispose des moyens financiers pour accomplir son mandat, ce qui n'est pas le cas présentement.

■ L'évaluation publique préalable. L'une des difficultés de la CAI, c'est qu'elle se trouve souvent un peu seule devant les attaques faites à sa loi. Il est urgent d'engager plus et mieux que jamais le public dans le débat sur le déploiement des nouvelles technologies et des échanges d'information. La meilleure façon serait d'instituer un mécanisme d'évaluation préalable et publique des propositions de nouvelles infrastructures de cueillette et d'échange de renseignements personnels. La CAI suggère dans son rapport quinquennal un mécanisme lui permettant de tenir des audiences publiques si elle le juge nécessaire. Pourquoi ne pas partir de cette solution et la bonifier, par exemple en permettant au public, sous certaines conditions, de réclamer et d'obtenir la tenue d'audiences sur des projets spécifiques, comme cela est possible en environnement?

La pétrolière Total signe un accord avec l'Iran



LE MONDE

La Chine et son vieil ami canadien

Pékin — La Chine n'oublie jamais ses vieux amis, disent les Chinois. Et elle aime donner publiquement des marques de considération à ceux qu'elle tient pour tels.

Dans la sphère de la diplomatie, cela signifie que les dirigeants chinois, en toutes circonstances, mettent un point d'honneur à réserver un traitement insigne à quelques personnalités politiques qui ont joué un rôle important dans la reconnaissance internationale de la Chine communiste. Henry Kissinger par exemple, pour les États-Unis; Pierre Elliott Trudeau, pour le Canada.

L'ancien premier ministre était à Pékin la semaine dernière, invité d'honneur de la Banque de Montréal, pour une occasion peu banale. À l'invitation de la Banque de Chine, la Banque de Montréal tenait dans la capitale chinoise — et pour la première fois en dehors de l'Amérique du Nord — la réunion de son conseil d'administration.

C'est donc au cœur du centre politique de Pékin, dans un salon de l'Assemblée du peuple, place Tiananmen que s'est déroulé le conseil d'administration de la banque. Par ailleurs, la Banque de Montréal, qui a depuis deux ans une agence à Canton, inaugurerait aussi la semaine dernière sa première succursale à Pékin. «Cela représente de notre part un sérieux engagement dans l'avenir de la Chine», expliquait un responsable de la banque.

Bien que sa visite à Pékin eut un caractère privé, Pierre Elliott Trudeau a été reçu avec des égards généralement réservés à un chef de gouvernement en exercice. Il a notamment rendu une «visite de courtoisie» au président chinois Jiang Zemin et il a eu avec lui un court entretien «assis» et «filmé». «Assis et filmé», c'est la façon dont le protocole chinois marque la distinction de l'interlocuteur du numéro un chinois et l'estime dont il jouit. Autre signe révélateur, la

télévision nationale a diffusé un reportage sur la visite de Pierre Elliott Trudeau dans son grand bulletin d'information de 19h.

Un nombre surprenant de Chinois — et pas uniquement dans les milieux politiques — savent que le Canada a été le premier pays d'Amérique — mis à part Cuba — à reconnaître la Chine communiste et à établir des relations diplomatiques avec elle, en 1970, précédant le Chili de quelques mois et les États-Unis de plus de huit ans. Le Canada devançait aussi plusieurs des partenaires commerciaux actuels de la Chine, dont le Japon et l'Australie et un bon nombre de pays d'Europe dont l'Italie, l'Allemagne et le Royaume-Uni. Artisan de cette ouverture diplomatique du Canada à la Chine, l'ancien premier ministre canadien, même éloigné des fonctions poli-

tiques, recueille encore aujourd'hui la gratitude de dirigeants chinois qui n'occupaient pas encore les plus hautes fonctions à l'époque.

Un confrère européen qui a beaucoup pratiqué la Chine et les Chinois me faisait remarquer un jour que le Canada avait une bonne cote en Chine. «Peut-être», s'interrogeait-il, parce que les Chinois considèrent que le Canada est un peu le ventre mou de l'Amérique du Nord. Peut-être aussi parce que, finalement, de tous les pays industrialisés qui se lancent à l'assaut du marché chinois, le Canada est le seul qui n'ait pas fait la guerre à la Chine.

Les bonnes relations politiques sont utiles en Chine, et la Banque de Montréal l'a sans doute bien compris. Avoir Pierre Elliott Trudeau pour invité d'honneur à la réunion de son conseil d'administration était sans conteste un joli coup de relations publiques. Mais cela n'est pas un gage de réussite rapide. Devant l'assemblée du FMI et de la Banque Mondiale à Hong-Kong, le — probable — futur premier ministre chinois Zhu Rongji exhortait les investisseurs et hommes d'affaires étrangers à la «pa-

tience». Interrogé sur ces propos récents, le président de la Banque de Montréal, Matthew Barrett, disait y souscrire pleinement: «M. Zhu a raison d'insister sur la prudence. La plupart des banques étrangères ont beaucoup à apprendre sur la manière de travailler ici. Le système bancaire chinois manque encore de maturité. Mais nous sommes optimistes sur le développement de la Chine au cours des prochaines années car les dirigeants chinois ont correctement défini les deux axes prioritaires des réformes économiques, c'est-à-dire la réforme des entreprises d'État et celle du système bancaire. Les deux réformes sont liées et elles seront menées de front.»

Le système bancaire chinois est en effet étroitement imbriqué dans le système étatique. Les banques chinoises ont été sommées de prêter main-forte aux entreprises d'État en difficulté, certaines insolubles. Des faillites en cascade d'entreprises d'État pourraient déboucher sur une crise financière, craignent certains analystes.

Pour la Banque de Montréal, il n'est pas question, dans l'immédiat, d'accorder des prêts directs aux entreprises d'État chinoises. «Plus tard, quand elles auront été transformées, nous pourrions éventuellement travailler avec elles», précise Jeffrey Chisholm, vice-président de la Banque de Montréal.

Jusqu'ici cependant, la Chine a reçu des félicitations pour la manière dont, depuis cinq ans, sous la direction du grand argentier chinois Zhu Rongji, elle a effectué un redressement économique en douceur: ralentir, sans la compromettre, une croissance qui menaçait de surchauffer et ramener autour de 6 % un taux d'inflation galopant.

Dans son dernier rapport, *Chine 2020*, la Banque Mondiale estime qu'au cours des 25 prochaines années, la Chine pourrait connaître un taux annuel de croissance avoisinant 6,5 %, multipliant par sept son poids économique en un quart de siècle. La Chine pourrait devenir alors la plus grande force économique de l'Asie. Un géant dont il vaut la peine de cultiver l'amitié.

À PROPOS

... des salaires des secteurs public, privé et municipal

Bien que, d'une façon générale, les salaires aient régressé au cours des dernières années par rapport à la décennie précédente, atteignant un point minimal en 1994, on note une certaine reprise depuis.

La croissance annuelle moyenne des taux de salaires versés en cours de convention dans le secteur privé dépasse celle du secteur public depuis 1991. Après 1992, le taux de croissance des salaires dans le secteur public atteint un plancher qui dépasse largement le secteur privé.

On constate l'importance relative des hausses du secteur privé pour chacun des trimestres.

Depuis le dernier trimestre de 1996, on note cependant un certain rapprochement du secteur public qui se poursuit au premier trimestre de 1997 en raison de hausses relativement plus importantes dans le secteur municipal.

Le Marché du travail, Les publications du Québec, septembre 1997.

L E T T R E S

Génante, la quête?

Si M. Dion trouve gênante pour les Québécois la «quête» d'appuis de M. Bouchard en France, je trouve infiniment plus gênante sa propre quête d'appuis auprès du Canada anglais pour empêcher le peuple québécois d'accéder à la souveraineté.

Jean Côté
Longueuil, 1^{er} octobre 1997

Une pensée politique bizarre

Je ne comprends pas comment Stéphane Dion peut dire que le Parti québécois se «prépare à avoir beaucoup de difficultés à concilier sécession et démocratie», alors que ce monsieur est le tout premier à ne pas vouloir re-

connaître les résultats d'un éventuel référendum démocratique. Je trouve que M. Dion affiche une pensée politique pour le moins bizarre. Fascinant!

Guy Melançon
Montréal, 22 septembre 1997

Vérification faite

Dans son article de la Presse canadienne, «La SSJBM invite Québec à contrer la «campagne de calomnies» à l'étranger» (*Le Devoir*, 17 septembre 1997), Norman Delisle écrit que M. Bouthillier lui a cité quelques exemples des calomnies envers le Québec dont celui tiré du *Oxford English Dictionary*. «[...] Une œuvre en 20 volumes qui cite sous la rubrique «raciste» les exemples suivants: l'Allemagne nazie de Hitler, l'Italie fasciste

de Mussolini, certains Blancs des États-Unis du Sud et... René Lévesque et le Parti québécois.»

Eh bien, je suis allé vérifier à la bibliothèque.

Voici ce que j'ai trouvé dans le volume XIII de l'édition de 1989 du *Oxford English Dictionary*: «1979 Globe & Mail (Toronto), 28 nov. 8/4. [Mr. Lévesque] can't bear any suggestion that he and his party could be racist, could treat non-francophones as second-class citizens.»

Traduction libre: [M. Lévesque] ne peut supporter tout ce qui pourrait indiquer que lui et son Parti puissent être racistes, ou de traiter les non-francophones comme citoyens de deuxième classe. Au lecteur de juger.

Pierre-Paul Roy
Laval, 30 septembre 1997

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSAÇON, ROLAND-YVES CARIGNAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Les dynamiques démographiques chez les francophones et les anglophones du Québec

La francisation a bien meilleur goût

La majorité francophone, en devenant le plus puissant pôle d'attraction pour tous les groupes linguistiques du Québec, assurerait le futur des Anglo-Québécois

PIERRE SERRÉ

Étudiant en science politique

MIREILLE GRAVEL

Étudiante en rédaction

Université de Montréal

Vingt ans après l'adoption de la Charte de la langue française, francophones et anglophones sont toujours aux prises avec le problème de leurs survies respectives. Du côté de la communauté anglophone, des facteurs tels que l'exode, le vieillissement et le déclin démographique marquent l'évolution du groupe. Par la menace considérable qu'ils font peser sur leur avenir, ces éléments alimentent un discours anglophone profondément imprégné d'un sentiment d'urgence qui commanderait d'énergiques mesures de redressement politico-linguistiques, dont certaines relatives à l'élargissement de l'accès à l'école anglaise.

À l'opposé, chez les francophones, les organisations nationalistes centrent leur discours sur l'inéluctable précarité du français, puisque la majorité francophone arrive avec peine à intégrer linguistiquement ses immigrants. Or les critiques des nationalistes jugent au contraire ces analyses trop alarmistes, voire peu généreuses à l'endroit de la minorité, et s'appuient sur les progrès survenus depuis l'adoption de la loi 101, en 1977, pour déclarer superflue toute éventuelle mesure de renforcement du statut et de l'usage du français.

Comme hier, les uns et les autres lorgnent du côté des immigrants comme source de renouvellement de leurs effectifs. Un partage équitable des immigrants permettrait-il, comme certains le prétendent, d'assurer harmonieusement l'avenir des deux communautés? Pour trancher cette question et espérer rapprocher les points de vue, il importe de bien comprendre les deux dynamiques démographiques en présence.

S'il est vrai que l'exode et le déclin démographique de la communauté anglophone sont bien réels, avec tous les coûts sociaux et humains que cela occasionne, nous croyons que les craintes des francophones relativement à leur avenir sont également fondées: dans les circonstances actuelles, l'intégration des immigrants à la majorité demeure insuffisante, et cette déficience coûte très cher à tous les Québécois.

Exode et déclin démographique

Définissons tout d'abord cet exode anglophone. L'examen du solde migratoire interprovincial de la période 1966-1991 montre que le nombre d'individus ayant quitté le Québec excède de près de 367 000 personnes le nombre d'entrées recensées. Qui donc est parti? Principalement des personnes dont la langue maternelle est l'anglais (75 %) ou une langue autre que le français ou l'anglais (15 %). Les individus qui parlent l'anglais à la maison représentent 90 % des départs, et les allophones, 4,5 % (d'après une projection des données recueillies pendant la période 1976-1981).

En guise de comparaison, l'exode des Québécois vers les États-Unis au cours de la période 1840-1930 fut estimé par la démographe Yolande Lavoie à un million d'individus (parmi lesquels un pourcentage appréciable d'anglophones), soit près du tiers de la population québécoise totale de 2,9 millions en 1931. L'émigration actuelle d'environ 350 000 anglophones (langue parlée) paraît plus im-



Tous les indicateurs montrent que les communautés immigrées déjà familiarisées avec le français dans leur pays d'origine ou qui ont été francisées ici choisissent de demeurer au Québec dans des proportions comparables à celles des immigrants arrivés en Ontario.

sante puisqu'elle se rapporte à une communauté de 761 000 personnes en 1991 (estimation basée sur la méthode de répartition des réponses multiples des démographes Allaire et Lachapelle). Exode important, donc, mais presque exclusivement limité aux non-francophones.

Une telle saignée ne va pas sans coûts pour le Québec. Ces émigrants, largement issus de notre bourgeoisie québécoise, sont jeunes, scolarisés et en général prêts à s'insérer sur le marché du travail. Ils emportent avec eux non seulement leurs talents mais aussi leurs réseaux d'affaires. Privé de leur apport culturel, social et économique, le Québec assume, en somme, la formation d'une main-d'œuvre qui prend le chemin de l'Ontario (dans environ 70 % des cas), du reste du Canada ou de l'Amérique.

Pourtant, malgré le nombre de départs, les effectifs du groupe anglophone n'ont pas diminué d'autant durant les vingt dernières années: de 1971 à 1991, ils n'ont fléchi que de 129 000. De fait, leur quasi-maintien numérique est essentiellement attribuable à la force d'attraction de l'anglais chez les allophones et chez... les francophones. Avant l'adoption de la loi 101, immigrants et Canadiens français furent nombreux, en effet, à avoir emprunté le chemin de l'assimilation linguistique en direction du groupe socioéconomique dominant du Québec.

Assurer l'avenir des francophones

Si le taux élevé de natalité des francophones a déjà pu compenser cette assimilation en direction de l'anglais, tel n'est plus le cas aujourd'hui. Le maintien du poids dé-

mographique des francophones est devenu essentiellement tributaire de l'exode des non-francophones. Ainsi, dans l'hypothèse où le solde migratoire interprovincial du Québec aurait été équilibré (i.e. à zéro plutôt qu'à -367 000 individus), la part des francophones dans l'ensemble du Québec aurait reculé de 3,5 % en 1991, passant de 81,2 % à 77,7 %. Dans le cas de la région métropolitaine de Montréal (45 % de la population québécoise), la part des francophones n'aurait pas été de 67 % en 1991, mais de 62 %, soit 5 % de moins.

Pour que le rapport démographique entre anglophones et francophones au Québec ne soit pas altéré, l'intégration linguistique des allophones au groupe francophone apparaît capitale. En l'occurrence, le simple maintien de ce dernier exige que le français soit la langue choisie dans au moins 90 % des cas.

Or, dans les faits, le recensement de 1991 révélait que seulement 39 % des transferts effectués jusqu'alors chez les allophones l'étaient en direction du français, même si cette proportion s'élevait à 69 % dans le sous-groupe arrivé entre 1976 et 1991. La réalité est peut-être encore moins favorable, d'ailleurs. En 1994, c'est à 60 % que les étudiants allophones québécois fréquentaient des universités anglophones, et les insulaires montréalais, des institutions collégiales anglophones ou bilingues. Quant au marché du travail, le récent *Bilan de la situation de la langue française au Québec en 1995* mentionnait qu'en 1991, seulement la moitié des travailleurs immigrants allophones travaillaient en français (à peine un peu plus — 54 % — chez ceux arrivés depuis

1976). En fait, seuls ceux qui se trouvaient en milieu majoritairement français utilisaient principalement cette langue au travail.

Pas surprenant, donc, que parmi les immigrants allophones arrivés après 1976, ceux qui ont directement accédé au marché du travail ou aux collèges et universités anglophones aient été moins nombreux à adopter le français (65 %) que ceux qui ont dû fréquenter pendant au moins une année les écoles primaires ou secondaires françaises (80 %). Somme toute, en matière de travail comme d'éducation, le français demeure bien loin d'attirer 90 % des immigrants.

Nonobstant cette question du maintien du poids relatif des francophones, la francisation des immigrants agit aussi comme un frein à l'exode. Tous les indicateurs montrent que les communautés immigrées déjà familiarisées avec le français dans leur pays d'origine ou qui ont été francisées ici choisissent de demeurer au Québec dans des proportions comparables à celles des immigrants arrivés en Ontario. Pour les immigrants francisés ou connaissant le français, le Québec n'est pas une porte d'entrée en Amérique: il est leur Amérique, leur terre d'accueil. C'est au développement économique, social et culturel du Québec qu'ils désirent contribuer. Mais en raison de la très grande force d'attraction de l'anglais, l'avenir du français requiert impérativement la mise en place d'importantes mesures de francisation destinées à l'ensemble de la société québécoise et non aux seuls immigrants. La majorité francophone doit devenir le plus puissant pôle d'attraction pour tous les groupes linguistiques du Québec.

Freiner l'exode anglophone

En définitive, toute politique linguistique destinée à stabiliser les effectifs anglophones ne peut miser sur l'apport des immigrants et des francophones. D'une part, cela reviendrait à tenter de remplir — en vain, mais à grands frais

— un seuil percé. D'autre part, cette stratégie risquerait de faire diminuer le poids relatif des francophones.

Si l'apport immigrant ne solutionne pas les problèmes démographiques des anglophones, que leur reste-t-il pour juguler l'exode? En tout premier lieu, l'acceptation du rôle prépondérant du français dans la société québécoise. Bien que nécessaire, une telle réorientation nous apparaît pourtant peu probable: non seulement les Anglo-Québécois ne se résignent pas à une telle prédominance, mais ils ignorent aussi les tentatives de rapprochement et les signes d'ouverture de leurs interlocuteurs. Ce rejet s'est d'ailleurs radicalisé à la suite des résultats du référendum d'octobre 1995. Au surplus, la communauté, qui fonctionne en circuit fermé, semble de moins en moins tolérer en son sein des points de vue dissidents.

La culture politique des Anglo-Québécois diffère de celle des francophones, lesquels ne ressentent pas le besoin de partir. Isolés idéologiquement de la majorité, les anglophones appuient à tort leur discours sur leur perception d'un Québec français discriminant, répressif et étouffant. En victimes déresponsabilisées, ils accusent les souverainistes de provoquer, par leur volonté d'imposer le français comme langue commune, les maux affligant leur communauté et le développement de toute la région.

C'est la prééminence de ces discours générateurs d'attitudes propices à l'exode, conjuguée aux effets du vieillissement des effectifs et à la mobilité naturelle du groupe, qui amène à conclure que la minorité anglophone continuera de décliner jusqu'à l'atteinte du niveau d'effectifs que permet son propre dynamisme démographique. Bref, la stabilisation éventuelle du groupe anglophone reposera sur sa capacité à accepter le leadership de la majorité francophone. Les anglophones sauront-ils relever pareil défi?

Misère marchande

Lettre ouverte aux pysys patentés et autres obscurantistes du marketing émotionnel

LUIS CARLOS FERNÁNDEZ

Psychologue clinicien et psychothérapeute

Il y a deux ans, l'Ordre des psychologues du Québec faisait parvenir à l'ensemble de ses membres un dépliant intitulé *La Profession de psychologue: une question de marketing*. Il s'agissait de l'annonce d'un atelier de formation organisé par le répertoire canadien des psychologues offrant des services de santé, en collaboration avec l'Ordre. Une initiative dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle ne manquait pas de caution. Et qui, bien sûr, connut un franc et prévisible succès.

Des esprits candides ne voulaient voir qu'un slogan maladroît là où il fallait lire un honnête constat. Le titre du dépliant disait sans fard et sans ambages ce qu'est devenue la profession depuis belle lurette et à quoi elle ressemblera de plus en plus. Aux mémoires paresseuses, je rappelle ce jalon pas très lointain: dans son éditorial de novembre 1990, le président de notre alors mal nommée Corporation (du moins quant à la lettre, l'anglicisme étant sans doute plus fidèle à l'esprit que le terme approprié) considérait déjà l'adoption des techniques de marketing comme «une légère perversion» qu'il fallait adopter sans complexe...

L'exhortation fut si scrupuleusement suivie que, à de très rares exceptions près, nul parmi nous ne parle de dérive marchande à propos de cette soumission de la consultation psychologique aux stratégies publicitaires qui régissent la vente de tout autre objet de consommation et qui — dit Debord — ne font que reprendre «les très anciennes techniques des tréteaux forains — illusionnistes, aboyeurs et barons». Impossible de s'y objecter publiquement sans s'attirer une bordée d'invectives du pire aloi.

Loin de critiquer cette lourdissement tendance et ses conséquences désastreuses pour l'avenir de la discipline, on se hâte de s'y adapter au plus vite et au mieux. On s'affaire — c'est le cas de le dire — à mettre la pratique de la psychologie au goût du jour, à la transformer en profession néolibérale.

Tout ceci était impératif — nous disait-on — car il fallait contrer la concurrence déloyale des «psychothérapeutes de tous poils qui courent [...] les rues et annoncent abondamment dans les gazettes» (*Psychologie Québec*, novembre 1990). Donc, pas de temps à perdre à balayer devant sa porte. Résultat: un nombre croissant de psychologues dûment patentés mais au pelage fort hirsute, affichant une liste d'expertises à vous donner le tournis. Ou proposant d'«audacieuses synthèses» de savoir ésotérique et de technologie comportementale dernier cri.

Et pas seulement dans les «gazettes». L'Ordre aussi diffuse leurs offres bien volontiers. On croyait révolu le temps de *Tarot et psychologie*, mais jusqu'à une date récente, *Psychologie Québec* colportait tranquillement les annonces de la PNL, «prodigieuse science à découvrir», et du Collège international du transpersonnel, carrefour de «la sagesse traditionnelle, de la physique quantique et de la psychologie holiste».

Est-ce fini? Certes pas. Car l'Ordre croit sans doute se dédouaner suffisamment en précisant que «l'acceptation et la publication d'annonces publicitaires n'impliquent pas l'approbation ou l'entérinement des services annoncés». Si bien que, dans son dernier courrier, on trouve:

■ un prospectus sur *Le Tao de la santé*, proposant dix-sept cours d'un jour censés «vous libérer de l'incon-

scient, de l'obscur, pour vous permettre de vivre de plus en plus consciemment dans la lumière»; parmi lesquels: «*Chi kung de la chemise de fer*», «*Chi kung cosmique et kung fu des mains guérissantes*» et «*Nei kung de la moelle des os*». En ces temps de «pensée avariée» (toujours l'indispensable Debord) et d'obscurantisme tous azimuts, on ne saurait trop recommander la lecture d'ouvrages comme celui, déjà ancien, de Rosen: *Psychobabble: Fast Talk and Quick Cure in the Era of Feeling* (New York, Atheneum, 1978).

■ encore une pleine page de *Psychologie Québec* consacrée à la thérapie dite d'«impact» (et dont la lecture risque en effet de vous mettre K.O.). Sa promotrice, Danie Beaulieu — membre de l'Ordre depuis sept petites années —, y annonce ateliers, séminaires, conférences publiques, vidéocassettes et, *last but not least*, un livre publié par les Éditions Académie Impact (*little wonder!*), dont la rubrique «*Vient de paraître*» nous indique qu'il contient la description de trois cent techniques...

En dépit de sa courte expérience professionnelle et de la jeunesse dont témoigne sa photo, cette praticienne de choc aurait eu le temps de se former «auprès des plus grands cliniciens américains (Beck, Ellis, Goulding, de Shazer, Zeig, Minuchin, Dilts, Jacobs, Shapiro, Watzlavick, etc.)». Au vu d'une telle galerie — dont le «et cætera» qui la «clôt» laisse entendre qu'elle comprend encore d'autres célébrités —, on est bien obligé de se dire qu'il doit forcément y avoir des bonjours, des poignées de main et des coups d'œil extrêmement formateurs. Nous apprenons aussi que «Danie est reconnue pour son charisme tant au niveau de la psychologie que de l'animation de groupe».

On aurait donc tort de croire que les leaders charismatiques ne sévissent que dans les milieux glauques des sectes et de la politique.

Qui blâmer? Quand les départements universitaires de psychologie décernent des doctorats qui apprennent à respirer par le nez, c'est bien le signe que quelque chose ne tourne pas rond dans la confrérie.

Combien sommes-nous à trouver cela consternant? Si l'ampleur de notre majorité silencieuse devait être un indice, hélas, pas beaucoup. C'est que l'obsession de l'image, si consubstantielle à notre triste époque, empêche de voir la piètre figure que l'on fait réellement, laquelle rend un tantinet pathétiques nos joutes d'apprentis épistémologues autour de la «scientificité» de nos panoplies.

Je ne puis certes que me réjouir de ce que l'Ordre finisse par dissiper ses ambiguïtés, remanier sa structure et assainir ses mœurs, même si l'y vient que sous la menace de tutelle que l'Office des professions a fait peser sur lui. Hélas, ce salutaire coup de balai risque de ne rien changer à la question d'écologie informationnelle sur laquelle je terminerai mon propos.

En tant que citoyen, je peux interdire ma boîte aux lettres au plus clair des envois que je juge indésirables. Je n'ai, pour ce faire, qu'à y apposer le pictogramme officiel conçu à cet effet et à faire rayer mes nom et adresse des listes de Marketing Direct. Quant à l'inéliminable reste, il y a toujours la petite rétorsion qui consiste à rendre la politesse à Postes Canada et à déposer dans ses boîtes ce dont je refuse d'encombrer ma poubelle.

En tant que membre d'un ordre professionnel, je devrais pouvoir jouir de la même prérogative. Sachant fort bien où et comment aller chercher ce qu'il me faut, je ne vois pas pourquoi, sous prétexte de collégialité, des marchands de services psy m'infligeraient des réclames que je n'ai point sollicités et qui m'ont injurié à mon entendement.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (régions), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (politique municipale), Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Clément Trudel (relations de travail), Serge Truffaut (questions urbaines); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (recteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (arts visuels et théâtre), Paul Cauchon (photos), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Louise Leduc (musique), Jean-Pierre Legault, Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Judith Lachapelle, Marie-Claude Petit (commissaires); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire); LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Évelyne Labonté (responsable de la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

◆ LE DEVOIR ◆
ACTUALITÉS

TÉLÉ

SUITE DE LA PGE 1

Dans sa lettre datée du 14 août, et qui est toujours sans réponse a-t-on indiqué au Cabinet de la ministre de la Culture, Mme Beaudoin dénonce vigoureusement cette nouvelle façon de faire qui remet en cause 25 ans d'acquis uniques au Québec en matière de télédiffusion communautaire. «Ce geste du gouvernement fédéral, écrit Mme Beaudoin, vient s'ajouter à l'abandon, il y a quelques années, de la politique concernant la production d'émissions locales de télévision. On se souviendra qu'en 1991, le Conseil décidait de ne plus exiger d'engagements quantitatifs à cet effet de la part des télédiffuseurs, sauf en ce qui a trait aux nouvelles. Ce déstabilisation de la production locale puis communautaire résulte de la place grandissante que doit accorder le Conseil à la concurrence, à la demande de votre gouvernement.»

Sans remettre en question l'environnement concurrentiel dans lequel œuvrent les entreprises québécoises, la ministre de la Culture prône un juste équilibre entre la production nationale et locale en soutenant qu'il est important que le système télévisuel québécois demeure enraciné dans son milieu immédiat, ce que défendait il n'y a pas si longtemps le CRTC d'ailleurs.

«La logique du marché qui prédomine présentement, demande Mme Beaudoin à son homologue fédérale, ne conduit-elle pas inévitablement à une homogénéisation dangereuse des productions télévisuelles? Faut-il sacrifier les acquis si chèrement gagnés par les communautés régionales à la mondialisation des marchés? A force de vouloir favoriser à tout prix la concurrence, le Conseil n'est-il pas en train d'en renforcer les effets pervers?» Au départ, il avait été question au CRTC de ne plus inclure le canal communautaire dans les services à distribuer en priorité. Tout aussi inacceptable pour Québec, ce règlement a toutefois subi un changement majeur à l'étape de la consultation finale. Publiée dans la Gazette du Canada du 12 juillet dernier, la nouvelle réglementation du CRTC prévoit donc que l'obligation d'offrir un canal communautaire disparaisse.

En outre, les exigences demandées jusqu'à maintenant aux câblodistributeurs à l'égard du financement de la programmation communautaire seraient carrément remplacées par une disposition les obligeant plutôt à verser 5 % de l'ensemble de leurs recettes à un fonds national de production télévisuelle, le Fonds de production d'émissions canadiennes. Les câblodistributeurs souhaitant toujours offrir un canal communautaire pourraient le faire en y consacrant un maximum de 3 % de leur budget, le reste devant aller au Fonds national. Seuls les câblodistributeurs de 2000 abonnés et moins pourraient affecter 5 % de leur contribution à la programmation communautaire.

Au ministère de la Culture et des Communications, on considère qu'il s'agit d'un règlement à tout le moins paradoxal. On se demande notamment à Québec comment le CRTC peut remplacer une obligation communautaire ou locale, la vocation régionale des câblodistributeurs, par une obligation nationale, la participation à un fonds national.

Jusqu'à maintenant, les câblodistributeurs étaient tenus d'offrir un canal de programmation communautaire, considéré comme prioritaire. L'obligation de contribuer à son financement, à un niveau minimal de 5 % des recettes, n'était pas inscrite dans le règlement mais faisait partie des conditions de licence des câblodistributeurs, conditions que ferait maintenant disparaître le CRTC.

Il y a deux ans, le CRTC refusait pourtant de renouveler la licence de Vidéotron pour une période de sept ans, prétextant une contribution insatisfaisante du câblodistributeur québécois à sa programmation communautaire. Récemment, Vidéotron a manifesté son intention de «rationaliser» ses services de programmation communautaire en raison d'un manque de fonds, puisque l'entreprise québécoise doit maintenant verser sa contribution au Fonds canadien de production. Nées dans les années 1970, les télévisions communautaires québécoises représentent un phénomène unique au Canada. Les TVC sont des organismes sans but lucratif qui s'autofinancent à partir de contributions populaires, d'aide financière et matérielle des câblodistributeurs et de subventions (PAMEC-TVC) du gouvernement du Québec. On compte près d'une centaine de télévisions communautaires au Québec qui offrent des dizaines d'heures de programmation locale par semaine.

 S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et les appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupements

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 990, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Huit Géméaux pour Cher Olivier
Benoît Brière et Élise Guilbault, interprètes de l'année

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Tel que prévu la série *Cher Olivier*, qui retraçait la vie d'Olivier Guimond, a remporté hier les honneurs de l'Académie du cinéma et de la télévision, en raflant huit prix Géméaux, en plus d'obtenir le prix du public, un vote public pour l'émission la plus marquante.

Cette mini-série en quatre épisodes, qui avait reçu 14 nominations, a raflé le prix de la meilleure série dramatique, de la meilleure réalisation dans sa catégorie (réalisateur André Melançon), et son comédien principal, Benoît Brière, remportait le Géméaux du premier rôle masculin.

Bernard Fortin, qui campait dans *Cher Olivier* un Denis Drouin plus vrai que nature, raflait le prix de la meilleure interprétation masculine pour un rôle de soutien.

Et Sonia Vachon, qui interprétait le rôle de Manda, remportait le Géméaux de la meilleure interprète féminine de soutien.

Beaucoup de prix, donc, pour une série qui faisait revivre une partie de l'histoire de la télévision. Ironie du sort, *Cher Olivier*, une production privée, était diffusée sur les ondes de TVA, alors que le réseau TVA boycotte les prix Géméaux pour la troisième année consécutive, en refusant de présenter en compétition ses propres émissions.

Mais les producteurs privés, eux, peuvent proposer leurs émissions. Signe des temps, 65 % des productions honorées hier ont été produites par des producteurs indépendants, un niveau inégalé.

Lors du gala d'hier après-midi, Bernard Fortin présentait justement un numéro humoristique démontrant comment les grandes chaînes devaient de plus en plus interchangeable, et comment les vedettes passent de l'une à

l'autre au gré des contrats et des ententes avec les producteurs privés. Un gag repris en début de gala, le soir, par Normand Brathwaite, qui ironisait sur les nombreux déplacements des vedettes.

Avanti Ciné Vidéo avait donc de quoi se réjouir hier puisque non seulement sa série *Cher Olivier* remportait huit Géméaux, mais *La Petite Vie*, qu'elle produisait aussi, en remportait quatre, dont celui de la meilleure série humoristique.

Dans la catégorie des meilleurs téléromans, toujours populaires au Québec, c'est *4 et demi* de Radio-Canada qui remportait la palme, et son réalisateur obtenait aussi le prix de la meilleure réalisation dans sa catégorie. L'émission *L'Écuyer* remportait le Géméaux de la meilleure série de variétés, et *Christiane Charette en direct* remportait le prix de la meilleure série d'émissions culturelles.

En information, c'est *Enjeux* qui remportait le Géméaux de la meilleure série d'affaires publiques, alors que le *Téléjournal* de Radio-Canada était consacré meilleur journal télévisé. Rappelons ici aussi que les informations de TVA n'étaient pas en nomination: la compétition n'était pas très forte...

Marguerite Volland, qui était en nomination pour plusieurs gros prix, a remporté quatre Géméaux pour les costumes, les décors, la direction photo et le son, autant que *La Petite Vie*.

Victor-Lévy Beaulieu a vu son talent récompensé comme meilleur auteur de téléroman, tout comme Claire Richard pour *Joyeux Calvaire*, un téléfilm réalisé par Denis Arcand sur les sans-abri. Denys Arcand, absent hier, remportait d'ailleurs le prix de la meilleure réalisation dans la catégorie émission dramatique, et *Joyeux Calvaire* a également été salué comme étant la meilleure émission dramatique.

Le Géméaux du meilleur rôle féminin dans une émis-



JÉRUSALEM Axworthy rencontre l'ambassadeur Berger

SUITE DE LA PAGE 1

ont fait 21 morts israéliens cet été à Jérusalem.

La presse israélienne avait accusé hier M. Nétanyahou d'avoir donné son feu vert sans avoir consulté les autres ministres, notamment le ministre des Affaires étrangères David Lévy.

Hier encore, l'hebdomadaire britannique *Sunday Times* a affirmé que le Mossad avait tenté de dissuader M. Nétanyahou de lancer cette attaque.

Au sujet de l'usage de passeports canadiens dans l'affaire Mossad, le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, a eu un entretien qualifié de «productif», hier, avec son homologue israélien.

Au bureau de M. Axworthy, on n'a rien divulgué de sa conversation téléphonique avec le ministre David Lévy, et on n'a pas voulu dire si M. Axworthy avait obtenu les ré-

ponses qu'il recherchait.

Le Canada s'efforce de déterminer comment et pourquoi les deux présumés agents du Mossad se sont servis de passeports canadiens. L'un de leurs passeports était un faux, l'autre, une version modifiée d'un document authentique mais expiré qui appartenait à un expatrié canadien vivant désormais à Jérusalem. Des agents des services canadiens de sécurité auraient interviewé les deux hommes et en seraient venus à la conclusion qu'aucun d'eux n'est Canadien.

Ottawa a rappelé son ambassadeur en Israël, David Berger, en guise de protestation.

MM. Axworthy et Berger doivent se rencontrer aujourd'hui pour discuter de l'affaire ainsi que des mesures à prendre pour la suite des événements.

Pendant ce temps, à Tel-Aviv, c'est à nouveau la psychose des attentats: des passagers d'un autobus ont ainsi été évacués hier de crainte d'une attaque à la bombe à la suite

UMQ

«L'aberration du siècle»

SUITE DE LA PAGE 1

des municipalités, il se disait déterminé à trouver une solution d'ici mercredi, jour où il fera ses recommandations au Conseil des ministres.

«Les dirigeants de l'UMQ ont été passablement froissés par l'attitude du gouvernement au cours des derniers jours», a souligné le président de l'UMQ, Mario Laframboise.

Malgré cela, l'UMQ reprend le bâton de pèlerin et tente de remettre à l'avant-plan sa proposition des 419 millions. Or, non seulement Québec l'a-t-elle déjà refusée, mais les délégués de l'UMRCQ l'ont eux aussi balayée du revers de la main lors de leur congrès en fin de semaine.

«Cette proposition a été jugée avant d'être entendue. J'en prends à témoin certains des attendus de la résolution adoptée par le congrès [de l'UMRCQ] où il est question de la fermeture de 400 écoles de village et d'une facture plus élevée pour les petites municipalités. Ces deux prémisses sont totalement fausses», a fait valoir M. Laframboise.

La présidente de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, Diane Drouin, s'est elle aussi défendue de ce que la proposition UMQ-FSCQ puisse entraîner pareilles conséquences. «Nous tenons à rassurer les parents et à rectifier les informations qui ont circulé au congrès de l'UMRCQ en fin de semaine. Il ne nous est pas nécessaire, pour arriver aux économies escomptées, de fermer 400 petites écoles. Jamais au grand jamais il n'en a été question dans les négociations entre la Fédération et le gouvernement!»

Déplorant que «ce dossier ait mené le Québec à tant de division», Mario Laframboise a rappelé qu'à tout le

moins les municipalités, les parents et les commissions scolaires étaient d'accord sur un point: la nécessité de laisser aux municipalités la gestion du transport scolaire, garantie que contient la proposition conjointe de l'UMQ-FSCQ.

Le transport scolaire et ses autobus remplis d'enfants de cinq ou six ans, a rappelé Diane Drouin, n'a rien à voir avec le transport urbain. Pour illustrer ses propos, Mme Drouin a évoqué le cas de tous ces enfants qui passent une semaine avec papa, l'autre avec maman... et des listes que doivent consulter les conducteurs d'autobus pour savoir où déposer les enfants. «Si le transport scolaire, dans toute sa complexité, était transféré aux MRC, qui n'auraient ni le personnel ni le temps de s'organiser, ce serait le chaos à la rentrée.»

L'Association des commissions scolaires de la région Laval-Laurentides-Lanaudière monte elle aussi aux barricades, qualifiant «d'aberration du siècle» le projet de Québec de céder la responsabilité du transport scolaire au monde municipal. «Qu'advient-il des services particuliers rendus aux clientèles handicapées, aux enfants des garderies et des maternelles plein-temps?», a demandé Carole Filiatrault, présidente de l'Association des commissions scolaires de la région Laval-Laurentides-Lanaudière.

Si l'UMQ et la FSCQ souhaitent un rapprochement avec l'UMRCQ, du moins pour discuter avec sa présidente Jacinthe Simard de leur proposition, il ne reste que bien peu de temps pour en arriver à une entente.

Pour le reste, aucune rencontre ne semble être prévue d'ici mercredi entre Québec et les représentants des municipalités.

RÉALISATEURS

bouffer le nez.» Le cinéma, il le voit comme une aventure d'équipe, exercée dans des conditions difficiles avec des films mal distribués, qui passent en flèche sur les grands écrans. Une frustration légitime de ses créateurs.

Il croit au charisme des lieux physiques. Dans l'avenir immédiat, le président de l'ARQ voit se profiler à Montréal une sorte de triangle d'or formé par la Cinémaèque québécoise, le futur centre de Daniel Langlois et la Maison de la réalisation, permettant une renaissance du cinéma québécois, son jaillissement. «Dans cinq, dix ans, vous allez voir.» Lui, il se prépare à regarder notre septième art rebondir plus haut que jamais et pense que les associations comme celle qu'il préside ont intérêt à tisser des liens avec leurs homologues de France, d'Angleterre, en prévision du jour où le mobile de notre septième art national se mettra à tourner rondement.

«Vous savez pourquoi le cinéma québécois manque d'audace ces temps-ci? demande-t-il. Parce que les créateurs ont besoin de vivre et sont prêts à soumettre des projets dilués pour plaire aux institutions, répondre à des formules éprouvées. On assiste à une espèce de nivellement de la création». Et de montrer du doigt deux phénomènes: l'autocensure des créateurs et la censure des institutions. Soupir!

Le contexte du cinéma n'arrête pas de changer et réclame des nouveaux coups de barre. «Les plateaux des films américains de plus en plus nombreux à Montréal, nous les soutenons avec le travail qu'ils génèrent, mais pas au détriment de notre propre création», déclare le président de l'ARQ. Les grosses productions hollywoodiennes risquent d'aspirer les techniciens dans leur sillage à coût de cachets gonflés et de contrats bétonnés. «Mais les techniciens québécois font la part des choses et ne chargent pas le même tarif aux cinéastes

sion dramatique ou une série a été remis à Élise Guilbault pour son rôle dans les *Bâtisseurs d'eau*.

A signaler que le téléroman *Sous un ciel variable* a remporté les deux prix d'interprétation dans la catégorie téléroman, grâce à Guy Provost et à Dominique Pétin.

Simon Durivage a pour sa part remporté le prix du meilleur animateur dans une série d'information pour *Enjeux*, ce qui a fait dire au lauréat qu'il entendait bien en profiter puisque, étant donné l'entreprise où il travaille maintenant (TVA), «ça risque de prendre du temps»...

Quant à Julie Snyder, elle remportait un Géméaux pour la meilleure entrevue, celle qu'elle avait réalisée avec le chef conservateur Jean Charest dans la cadre de *L'Enfer*, ce qui l'encourage sûrement pour sa nouvelle émission.

Le gala des Géméaux décerne pas moins de 64 trophées dans les catégories les plus variées. Une telle abondance de prix oblige maintenant l'Académie à proposer deux galas: le premier était diffusé hier en après-midi sur les ondes de RDI, en direct du Centre Pierre-Péladeau, et le deuxième, le plus gros, était diffusé à Radio-Canada en soirée en direct du Théâtre Saint-Denis.

A l'heure du souper, la ministre du Patrimoine canadien, Sheila Copps, présentait, entre les petits fours et les coupes de vin, le premier rapport du nouveau Fonds de télévision et de câblodistribution pour la production d'émissions canadiennes, qui a permis de créer 2200 heures de production au Canada grâce à un apport de fonds de 200 millions depuis 1996, un fonds provenant de l'ancien Fonds de développement de Téléfilm ainsi que du fonds privé des câblodistributeurs.

L'Académie du cinéma et de la télévision, composée des gens de l'industrie eux-mêmes, en a profité hier pour remettre son Grand Prix à l'auteur Guy Fournier et un prix spécial à Serge Turgeon qui, entre autres activités, a présidé pendant 12 ans l'Union des artistes.

du comportement suspect de l'un d'entre eux.

L'homme aurait lancé un objet suspect dans un panier avant de prendre la fuite, a-t-on ajouté. Après l'évacuation de l'autobus, des passagers ont prétendu qu'une explosion s'était produite, mais la police a constaté qu'il n'en avait rien été. Plusieurs dizaines d'Israéliens ont été tués ces dernières années dans des autobus lors d'attaques suicide perpétrées par des intégristes palestiniens.

Par ailleurs, la radio publique israélienne a annoncé hier soir qu'Israël avait finalement donné son accord au retour aujourd'hui à Gaza du guide spirituel du Mouvement de la résistance islamique (Hamas), le cheik Ahmad Yassine.

Israël devrait en outre libérer des détenus palestiniens n'appartenant pas au Hamas pour obtenir en échange la libération de deux agents présumés du Mossad arrêtés en Jordanie à la suite d'une tentative de meurtre, selon la même source.

L'atterrissage d'Atlantis reporté

Cap Canaveral (AFP) — Le retour de la navette spatiale *Atlantis*, qui devait atterrir hier soir à Cap Canaveral (Floride) après son vol conjoint avec la station orbitale russe *Mir*, a été reporté à aujourd'hui en raison des mauvaises conditions météorologiques persistant sur la région, a-t-on appris auprès de la NASA.

La navette américaine et ses sept hommes d'équipage disposent de deux «fenêtres» d'atterrissage aujourd'hui après-midi sur la piste du centre spatial Kennedy de Cap Canaveral à 17h55 locales et 19h31 locales, a précisé l'agence spatiale américaine.

Initialement programmé pour hier à 18h56 locales, le retour d'*Atlantis* avait déjà été reporté en fin d'après-midi de 90 minutes supplémentaires afin d'éviter à la navette les nuages de pluie et les vents violents qui ont balayé la région tout l'après-midi.

Mais la persistance de forts vents de travers le long de la piste d'atterrissage a, pour des raisons de sécurité, définitivement contraint la NASA à prolonger d'une journée le séjour de la navette en orbite, a expliqué un porte-parole du centre spatial Kennedy, Bruce Buckingham, interrogé au téléphone.

«Les prévisions pour lundi sont quasiment les mêmes, avec des nuages bas et de forts vents, mais nous n'envisageons pas pour l'instant d'atterrissage à Edwards» en Californie, a ajouté M. Buckingham.

Ce contretemps météorologique de dernière minute constitue le seul accroc enregistré par *Atlantis* depuis son décollage le 25 septembre dernier pour un septième rendez-vous orbital avec *Mir*.

québécois qui les embauchent», estime Baylaucq.

Des défis, l'association en a plein sa hotte. Et elle doit s'ajuster à plusieurs nouveaux défis. Toute la question des droits d'auteur, par exemple, attend toujours sa loi-cadre, respectant les droits des réalisateurs, mais aussi ceux des scénaristes et des producteurs. Or le dossier est sous juridiction fédérale, relevant de deux ministères: celui de l'Industrie et du Commerce et celui du Patrimoine, aux intérêts divergents. D'ici deux ou trois ans, Philippe Baylaucq espère voir aboutir un vrai projet de loi, le but de l'exercice étant de générer des retombées économiques pour les créateurs. «Et pourquoi pas en instaurant une taxe sur les cassettes vierges, comme en France?»

Le président de l'ARQ rêve de créer une formule à cheval entre le système français favorisant les scénaristes et les réalisateurs et le modèle américain qui donne la paternité du film aux producteurs. Recette à inventer, donc, en fonction des idéaux de la création et des contraintes du contexte nord-américain.

Autre défi de l'ARQ: instaurer des conventions. Seuls les réalisateurs de longs métrages sont actuellement protégés et régit par une convention définissant leur territoire d'action. Ceux qui dirigent des séries télé, des documentaires, des émissions de variété et des talk shows travaillent sans contrat définissant leur marge de manœuvre. Ce qui pourrait les amener à perdre du terrain au profit des producteurs, par exemple. Idéalement, quatre conventions devraient être signées d'ici un an.

«Le réalisateur n'est pas un technicien comme un autre», proclame Philippe Baylaucq. C'est lui le maître d'œuvre chargé de créer un univers audiovisuel cohérent. On doit lui reconnaître un statut en conséquence. Alors on se retrousse les manches et on travaille.»